



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

~~NS. 94 B. 12~~



Vet. Fr. III B. 1105

EPISTRE

DE IAQVES SADO-

LET CARDINAL, EN-

uoyée au Senat & Peuple de Geneue:

Par laquelle il tafche lés reduire

foubz la puiffance de l'E-

uefque de Romme.



Auec la Refponfe de Iehan Caluin :
translatées de Latin en François.

Imprimé a Geneue par Michel du Bois.

M D. XL.



I A Q V E S

S A D O L E T E V E S-

Q V E D E C A R P E N-

tras, Prebſtre, Cardinal de la

faincte Eglise Romaine

du Tiltre de ſainct

Calixte :

A ſés bien aymez freres lés Syndiques,
Conſeil, & Citoiens de Geneue.

Reſchers freres en Ieſuchriſt

T paix vous ſoit donnée & avec
nous: c'eſt à dire amour & con
corde ſoit avec l'Eglise catho-

lique noſtre mere & la voſtre, de par
Dieu le Pere & ſon filz vnique Ieſus
Chriſt noſtre ſeigneur avec le ſainct
Eſprit, qui eſt vne vnitè parfaicte en
trois : à laquelle appartient louenge &
ſeigneurie és ſiecles dés ſiecles. Amen.

Le penſe bien, treſchers freres, qu'au
cuns d'entre vous n'ignorent pas, com-

a 2 me

me pour le present, ie fay mia demeure à Carpentras : ou me suis retiré de Nice, après auoir accompagné le souuerain Euesque, qui estoit là venu de Romme, pour pacifier les Princes. Car i'ayme ceste Eglise & cité, laquelle Dieu a voulu m'estre pays & espouse spirituelle : & porte à cestuy mien peuple vne amour & charité vrayement paternelle : me separant bien enuiz d'avec eux. Que si cest honneur de Cardinalat (qui m'a esté conferé & donné en mon absence & sans mon sceu) me contrainct de retourner à Romme (comme certes il est necessaire, affin qu'en la vocation en laquelle suis appellé, ie serue illec à Dieu) toutefois si ne diuertira-il point mon affection & amour, des peuples, que ie doy auoir tousiours imprimés és plus profondes entrailles de mon cœur. Moy donc estant à Carpentras, oyant beaucoup de rapportz de vous, qui en partie me causoient tristesse, & en partie me mettoient en esperance de ne me deffier, que nous &
vous,

vous (qui àutreffois auons esté tous d'un courage en la vraye & droite religion de Dieu) le mesme Seigneur nous regardant benignement : ne reuinssions vne fois en vn mesme consentement & vnion d'esprit. Il a semblé bon au saint Esprit & à moy (car l'escriture parle ainsi : & aussi toutes choses faictes d'un bon zeile & entier courage enuers Dieu, procedent du saint Esprit) Il m'a semblé bon, dy-ie, de vous escrire quelque chose : & vous declairer par lettres le soing & la sollicitude que ie prendz à cause de vous. Et pour vray, treschers, ce n'est pas dez maintenant, que i'ay telle volonté & bonne affection enuers vous. Mais comme ainsi soit, que dez le temps que par la volonté de Dieu, ie fuz esleu Euesque de Carpentras (il y a enuiron vingt & troys ans) pour l'accointance familiere que vous auiez avec mon peuple, moy absent eusse entendu voz manieres de faire : dez lors ie commençay à priser & aymer la noblesse de vostre ville, l'ordre & forme de
a 3 vostre

vostre Republique, l'excellence dés citoyens, & sur tout icelle tant exquisite & louable humanité de vous, enuers toutes gens & nations estranges. Et tout ainsi que voyfinaige & proximité de maisons en vne ville, causent souuentef fois amour entre les hommes : ainsi les pays circunuoyfins font, que les peuples s'entrayment & fauorisent. Par cy deuant il ne vous est point aduenue de sentir, ou les fruitz de ceste mienne affection enuers vous (laquelle certes est totalement vostre) ou de voir quelque signe ou apparence d'icelle, car l'occasion ne s'est point encore donnée. Mais maintenant, elle ne s'est point seulement offerte à moy : ains nécessité me contreinct à vous declairer de quelle affection & couraige ie suis enuers vous si au moins ie veux tenir la foy enuers Dieu : & vser de charité chrestienne enuers mon prochain. Car ayant entendu que aucuns hommes cauteleux, en nemis de l'vnion & paix chrestienne auoient mis & semé entre vous & en
vostre

vostre ville, semence & commencement de discorde & diffension (comme ià ilz auoient faict en certains bourgz & villaiges subiectz à la vertueuse & puissante nation dés Suiffes) destournans le peuple fidele de Christ du chemin de sés anciens Peres, le retirans de l'opinion ferme de l'Eglise catholique, & remplissans tout de discordes & diuisions (ce que pour certain ont tousiours accoustumé faire ceux, qui en oppugnant l'autorité de l'Eglise, cherchent pour soy honneurs non accoustumez, & puissances nouuelles) ie prens en tesmoing Dieu tout puissant, lequel voit presentement & congnoit mës pensées interieures, que i'en feuz grandement marry : & sentys mon affection touchée de double misericorde & compassion. Car d'vne part i'entendoye lés pleurs, souspirs, & gemissemens de nostre mere sainte Eglise : se lamentant, de ce que pour vn coup elle estoit priuée d'vn si grand nombre de sés enfans bien aymez. D'autre part, ô treschers,

a 4 i'estoye

i'estoye esmeu à cause des perilz & incommoditez qui de ce vous pouuoient aduenir. Car ie congnoissoye assez, telles gens innouateurs des choses bien & anciennement instituées, telz troubles & dissensions, estre non seulement pestiferes aux ames (qui est toutesfois le mal plus contagieux) mais aussi grandement pernicieux aux affaires, & publiques, & priuées. Ce que par l'experience des choses auez peu congnoistre euidentement. Quoy donc? Certes l'affection que i'ay enuers vous, & la crainte de Dieu me contreignent de vous escrire comme frere à freres, & amy à amis : & vous exposer franchement tout le contenu de mon cœur : vous priant affectueusement ne me vouloir denier icelle vostre facilité & humanité accoustumée, de laquelle maintenant vous prie vser enuers moy, en receuant cordialement mës lettres, & les lisant. Car i'espere, si attentiuement & en patience vous lisez ce que ie vous escry, encore que ne prisez & approu-

approuuez mon conseil : à tout le moins vous congnoistrez mon cœur estre droit & entier, desirant sur tout vostre salut & bien : & verrez que ie ne cherche point ce qui est mien, mais vostre proffit, bien, & vtilité. Toutefois ie ne commenceray point par subtiles, ardues, & espineuses disputations (lesquelles sainct Paul appelle vaine philosophie : exhortant les fideles ne donner facilement lieu à icelles) par lesquelles ces gens vous ont seduietz : amenans entre gens ignorans, ie ne sçay quelle obscure interpretation de l'escriture, couvrans leur malice & tromperie d'une faulse vsurpation du nom de doctrine & sapience. Je proposeray seulement ce qui est clair & euident, sans aucune cachette d'erreur, palliation de fraude, ou deception : comme la verité a tousiours de coustume. Car elle luyt mesme au milieu des tenebres, estant veüe de tous, & congneuë tant des ignorans, que des gens sçauans. Et singulierement en la doctrine Chrestienne, elle n'est point
a 5 appuyée

appuyée ny fondée en syllogismes ou parolles deceptiues : mais en humilité, pieté, & obeyssance du Seigneur. Car la parolle de Dieu est viue & efficace, & plus penetrante que tous glaiues à deux trenchans : & atteinct iusque à la diuision de l'ame & de l'esprit, aussi des ioinctures & des moëles : & si n'entrelace point les espritz par difficiles argumentations : mais suruenant vne certaine celeste affection de cœur, se represente à noz espritz clairement & manifestement : de sorte, que pour l'entendre, Dieu par sa vocation besogne en nous plus abondamment que nostre raison humaine. Lequel Dieu pere de toute droite intelligence, ie prie humblement, me vouloir ayder à dire, & vous disposer tellement à ouyr : qu'vnefois nous puissions consentir au Seigneur tous d'un cœur & d'une pensée. Or affin que mon commencement soit prins du lieu plus conuenable : le pense bien, treschers freres, que moy, vous, & tous autres qui ont mis leur foy & esperance en Christ :
n'auons

n'auons point faict telles choses, & ne
 les faisons point pour ceste vie mortel
 le & transitoire : ains pour trouuer sa-
 lut à noz ames, & chercher vne vie eter-
 nelle & permanente : laquelle on obtient
 au ciel seulement, & non en ceste terre
 & demeure. Auquel lieu nostre office
 est tellement miparty & ordonné : que
 après auoir assis le fondement de foy,
 nous trauaillions çà bas, pour auoir là
 hault repos : que nous semions en la ter-
 re, affin de moissonner au ciel : finable-
 ment que dés œuvres esquelles nous
 nous sommes icy exercez, nous en re-
 ceuions en l'autre vie, fruiçtz dignes &
 remunerations semblables. Et combien
 que la voye de Christ, & la raison de
 viure selon sés statutz & ordonnances,
 nous semble fort difficile : pource qu'el
 le nous commande retirer nostre cœur
 des fanges voluptueuses de ce monde, &
 le ficher en Dieu seul : mespriser les biens
 presens, que nous auons entre mains,
 pour esperer le bien à nous inuisible :
 ce neantmoins le salut de nous & de no-
 stre ame

estre ame nous est en telle recommandation, que rien ne nous est aspre ou laborieux, affin qu'une fois en l'esperance de vie à nous proposée, precedant tousiours en noz affaires la bonté & misericorde de Dieu, nous puissions par beaucoup de tribulations & sollicitudes, en fin obtenir ce salut eternel & perpetuelle felicité. En ceste esperance Christ annunciateur du vray bien a esté iadis receu en grande affection & consentement du monde vniuersel : Pour cela aussi est-il seruy & adoré de nous, & recongneu, Dieu, & filz du vray Dieu : pource que luy seul de tout temps a viuisifié à Dieu toutpuissant (auquel seul est la vie) les cœurs de tous hommes, endormis & quasi enseuelis és vanitez de ce monde caducques & deceuables, qui vniuersellement estoient adiugez à mort eternelle : les ressuscitant des mortz, c'est à dire, de celle qui est la plus damnable espee de mort. Et luy, pour le premier, voulant estre nostre salut, deliurance, & instruction, en souffrant

frant la mort de la chair, puis après reprenant vne vie immortelle : par son exemple nous a instruiet & enseigné, de fuyure vn aultre chemin que nous n'auions faiet : & de mourir à ceste chair & au monde, c'est à dire, à peché, affin que vesquissions à Dieu : mettans toute nostre esperance en luy, de bien & heureusement viure à perpetuité. Qui est la propre resurrection de nous tous, & bien conuenable à la gloire & maïesté de Dieu tout puissant : par laquelle, ny vn ny deux, mais tout le genre humain a esté rappellé d'une mort spirituelle, horrible, & miserable, pour viure vne vie celeste & pardurable. Paul Apostre considerant en soy & pensant à ceste resurrection, trouuant en icelle vn grand argument & approbation de la diuinité de Christ, dit : Je suis separé pour annoncer l'euangile de Dieu, lequel il auoit deuant promis par ses prophetes, és sainctes escritures, touchant son filz : qui a esté faiet de la semence de Dauid, selon la chair, & a esté

esté declairé filz de Dieu en puissance spirituelle, qui est la propre vertu de Dieu : d'autant qu'il ne fait pas sés merueilles corporellement, mais spirituellement. Car, commander aux ventz, illuminer par parole les aueugles, & resusciter les mortz : n'estoit point faict en puissance corporelle, mais en vertu spirituelle & diuine. Christ donc est declairé filz de Dieu, par ceste puissance spirituelle, appartenant seulement à Dieu. Et ce que l'Apostre met après, de la resurrection des mortz : ne s'entend point de ceste fuscitation par laquelle le corps du Lazare, le filz de la vefue, ou la fille du prince de la synagogue ont esté viuifiez (combien que aussi ce soient œuvres de Dieu), mais plustost il parle de celle viuification, par laquelle il a deliuré Marie Magdaleine de sept diables, & appelé Matthieu du lieu des receptes, & euoqué plusieurs autres de ceste vie terrienne & caduque, & generalmente tout le genre humain, de peché, de la mort de peché, & de la puissance de ces tene-

tenebres mondaines, à vne esperance d'af-
 finité & compaignie celeste : de laquel-
 le aussi il raddressa & esleua au ciel les
 espritz des hommes, plongez en ceste
 fange & corruption terrienne. Qui est
 le plus grand benefice de Iesus Christ
 enuers nous, & principal argument de
 sa diuinité. Et pour cest effect, il fut en
 luy ainsi ordonné de Dieu en la mission
 de son filz, qui a prins sur soy ceste
 charge, laquelle en son temps il a accom-
 plye, & la nous a distribuée : à celle fin
 que nous aydez & secouruz en vn seul
 Christ, de tout conseil, renfort, & vertu
 diuine & humaine, puissions presenter
 noz ames sauues deuant Dieu. La no-
 blesse de l'ame est si eminente, son pris
 est tant excellent, & son estimation
 a esté telle : que pour la sauuer & gagner
 à Dieu & à nous, toutes loix naturelles
 ont esté renuersées, & l'ordre des cho-
 ses totalement changé : Dieu est descendu
 en terre, pour estre fait homme, & l'hom-
 me est monté au ciel, pour estre fait es-
 gal à Dieu. Nous croyons donc tous
 en Christ,

en Christ, affin que (comme i'ay dict) nous trouuions salut en noz ames, c'est à dire, la vie en nous mesmes : qui est la chose plus à desirer, oultre laquelle nul bien ne peut aduenir à l'homme plus precieux, familier, ou qui luy soit plus propre. Car, de tant plus qu'un chascun s'ayme soy mesme, de tant plus son salut luy doit estre cher : lequel s'il est par luy mesprisé & reietté, quel aultre loyer pourra-il acquerir semblable à cestuy ? quelle chose donnera l'homme en recompense pour son ame, dit le Seigneur ; ou que proffitera-il à l'homme de gagner mesme tout le monde, s'il fait domage à son ame ? Donc ceste reigle, tant ample, tant chere, & precieuse, en laquelle le salut de noz ames est contenu, nous doit estre en tel pris & estimation : que nous l'obseruions de toute nostre force, puissance, & entendement. Tous autres biens que nous desirons & conuoytons en ce monde, sont externes & estrangers : mais ce seul bien, de garder noz ames, n'est point seulement nostre,
ains

ains nous mesmes sommes ce mesme bien. Duquel, quiconque par negligence se sera retiré, iceluy ne peut recouurer la fruition d'un aultre bien : attendu qu'il s'est aliené du bien, duquel il devoit avoir la iouissance. Oultreplus ce bien de salut eternal, nous aduient par la seule foy en Dieu, & en Iesus Christ. Quand ie dy, par la seule foy, ie n'entendz pas ainsi que font ces controueurs de choses nouvelles : qu'en delaisant la charité & le deuoir d'un Chrestien, i'aye seulement vne persuasion ou fiance en Dieu : par laquelle ie croye tous més pechez m'estre pardonnez en la mort & au sang de Iesus Christ. Celà certes nous est bien necessaire, & nous baille la premiere entrée vers le Seigneur : mais il ne souffrit pas. Car aussi il fault apporter à Dieu, nostre pensée pleine & garnie de la crainte d'iceluy, ayant desir d'accomplir sa volonté : en quoy principalement gist & consiste la vertu & puissance du saint Esprit. Laquelle pensée, encore que aucunefois ne vienne
b à ouurer

à ouurer exterieurement : si est elle tou-
tefois au dedans, preste de soy mesme à
bien faire, ayant vn desir prompt & vo-
luntaire d'obeyr à Dieu en toutes cho-
ses : qui est la vraye propriété de iustice
diuine habitant en nous. Car autre-
ment, quelle signification nous pour-
roit donner ; ou quelle intelligence &
congnissance nous pourroit appor-
ter ce nom de iustice ; si en elle l'on n'a
uoit quelque esgard aux bonnes œu-
res ? Car l'escriture dit, que Dieu a en-
uoyé son filz, affin qu'il feist vn peuple
aggreable pour luy, sectateur de bonnes
œuvres. Et en vn autre passage : Affin,
dit elle, que nous soyons edifiez en
Christ à bonnes œuvres. Si donc Christ
a esté enuoyé, à ce, que faisans bonnes
œuvres, par luy nous fussions aggreä-
bles à Dieu, & si nous sommes edifiez
en luy à bonnes œuvres : certes la foy
(que nous auons en nostre Dieu par le-
sus Christ) ne nous prescrit point seu-
lement vne confiance en luy : ains elle
veut, qu'en bien faisant, avec propos
de touf-

de tousiours bien faire, nous ayons ceste foy en Christ. Car ce mot, foy, est largement & amplement prins & vsurpé : le quel ne comprend point seulement en foy vne credulité ou persuasion : mais aussi il encloist esperance, obeyssance, & reuerence de Dieu : & principalement, celle, qui nous a esté tant amplement de clairée en Iesus Christ, princesse & superieure de toutes vertuz Chrestiennes, c'est à sçauoir, Charité. En laquelle le Sainct Esprit se manifeste naifvement : &, à parler proprement, luy mesme est charité. Car, comme dit l'escriture, Dieu est Charité. Quand donc nous disons la seule foy en Dieu & en Iesus Christ nous pouoir sauuer, nous comprenons en celle mesme foy, principalement la Charité : qui est la premiere & principale cause de nostre salut. Mais affin que nous laissions ceste disputation, pour retourner à nostre premier propos : Nous vous auons declairé, treschers freres, ou, pour mieux dire, nous nous sommes efforcez vous monstrier (car

b 2 nostre

nostre oraison n'est pas esgale à la grandeur de la chose) de quelle importance, & combien necessaire nous est le soing de nostre ame, & de son salut : veu que par telle sollicitude, nous nous arrestons totalement à nostre esprit, qui est nostre vray, propre, & vnique bien : & tous autres biens sont disioinctz & separez de nous : desquelz mesmes nous ne pourrons auoir la fruition, si nous sommes frustrez de ce seul & souuerain bien. Pour lequel bien de l'ame defendre & conseruer à foy tant de glorieux martyrs de Dieu ont iadis volontairement abandonne leur vie : tant de saintz docteurs ont trauaillé iour & nuict en veilles & fueurs, affin de nous constituer, ordonner, & prescrire le droit chemin pour venir à salut : tant de persecutions, iniures, calamitez, & grieues oppressions ont esté anciennement faictes par les tyrans & preuostz des Paiens à l'Eglise vniuerselle : qui pour ceste cause les portoit patiemment. Toutes lesquelles choses ont esté permises de
Dieu

Dieu le tout puissant, & aussi receuës, souffertes, & combatues par ces vertueux personnages, vrayz adorateurs de Christ : affin que l'Eglise forgée comme de plusieurs marteaux, par toutes sortes d'experience & essays, mundifiée à grand feu, & aussi fondue, souldée & mise en forme, par tant de peines & tourmens des sainctz, obtinēt enuers Dieu grace tresgrande de sa fidelité, & enuers les hommes autorité souveraine : Ceste Eglise nous a regeneré à Dieu en Christ, icelle nous a nourry, confirmé, & instruit, nous enseignant comme nous devons sentir & croire, en qui doit estre nostre esperance, & quel est le vray chemin pour paruenir à la vie eternelle. Nous cheminons en ceste commune foy de l'Eglise, & en l'observation de ses loix & commandemens. Que si par fragilité ou incontinence nous tumbons aucunesfois en peché (à la mienne volonté que celà ne nous aduinſt point tant souvent) par ceste mesme foy de l'Eglise nous sommes redressez : & selon qu'el-

b 3 le nous

le nous enseigne, nous vsons des expiations, penitences & satisfactions : par lesquelles (preposans tousiours la misericorde de Dieu) nous sommes restitués en nostre premiere innocence, & nostre peché nous est effacé. Ce que faisons, nous esperons trouuer grace & misericorde enuers Dieu. Car nous ne faisons rien oultre la sentence & autorité de l'eglise : ains estimons estre prudence, de congnoistre & entendre à sobriété. Nous n'apportons point vn orgueil, pour contemner les decretz de l'eglise, estans enflés en noz espritz : nous ne faisons point monstres de nostre entendement parmy le peuple, & si ne nous vantons point d'une nouvelle sapience, & science inusitée : mais nous (ie par le dés bons & vrayz Chrestiens) cheminons en humilité & obeyssance. Et toutes choses qui nous ont esté prescrites & laissées par l'autorité des saintz peres & gens sçauans : nous les receuons avec foy, comme choses dictées & vrayment ordonnées par le saint Esprit.

Car

Car nous ſçauons & congnoiſſons aſſez, combien humilité eſt de grand pris & eſtimation enuers Dieu. Qui eſt vne vertu entre tous Chreſtienne : & laquelle le Ieſus Chriſt noſtre Seigneur a tousiours demonſtré en tous ſes faiçtz, dictz, admonitions, & commandemens : diſant le royaume des cieux eſtre ſeulement propoſé aux petitz, c'eſt à dire aux humbles. Car la grandeur ou petiteſſe de noſtre corps n'y ſert pas beaucoup : mais le principal eſt, de ſçauoir ſi noſtre eſprit eſt humble & abbaiſſé, ou hautain & eſleué par orgueil. La meſme fierté qui deiecta les anges du ciel, empêche aux hommes le chemin à iceluy : & de là ou l'Ange animal celeſte a eſté chafſé par ſa fierté, là eſt eſleué l'homme animal terreſtre par ſon humilité. Afin que par ce nous congnoiſſions noſtre tout conſiſter en humilité : qui eſt vne ayde perpetuelle à noſtre ſalut, & vne aſſurance & fondement de celle tant heureuſe eſperance, par laquelle nous tendons au ciel. Leſquelles cho-

les estans ainsi, més treschers freres, veu aussi qu'en premier lieu & sur toutes choses, nostre salut, la vraye vie, & eternelle felicité, nous doit estre chere : & que finalement enuers nousmesmes (toutes autres choses postposées) deuons auoir singulier esgard & nous tenir precieux & en parfaicte recommandation : Attendu pareillement, que si nous nous perdons nousmesmes, il n'y aura chose nostre ou appartenant à nous, que nous puissions trouuer à nostre ayde : veu aussi qu'il n'y a perte plus griefue, ny mal plus dangereux, ou plus pernicieuse calamité, que la ruine & perdition de son ame : en quelle diligence, ie vous prie ; en quelle cure & sollicitude deuons-nous pouruoir ; à ce que nostre salut & vie ne tumbe en vn tel peril & danger ? Certes vous ne me nyerez pas, ains me concederez : la perdition de l'ame estre la chose plus miserable & pernicieuse, qui puisse aduenir à l'homme. Vous m'accorderez aussi, comme ie pense, que nostre plus grande diligence

gence doit estre à nous donner garde que celà ne nous aduienne. Car nous deuons craindre merueilleusement les dangers d'un mal, duquel, s'il nous aduient, la fin & le sort outrepassent tous autres maux. Et d'autant que le mal est grand & pesant, d'autant fault-il que la crainte soit plus grande. Tout ainsi que ceux qui s'espouuantent & craignent de tomber en la mer, n'osent pas seulement approcher de quelque hault & mal aysé rocher penchant sur icelle : pareillement ceux qui ont en horreur le terrible iugement, & sentence condemnatoire du Seigneur, se retirent premierement & s'eslongnent des choses qu'ilz congnoissent estre prochaines, & quasi conioinctes à ceste misere sempiternelle. Cecy ne dy-ie point en ce lieu, pour asseuerer que nous soyons sans peché, ou que pendant ceste vie, nous soyons exempts & quictes de tous dangers : car certes nous y sommes, & si faillons, pechons, offensons, & tumbons, aucune-fois tous, plus souuent les vns que les
b 5 autres

autres, selon la vertu que Dieu a donné à vn chascun de se contregarder. Toutefois, tous pechez qu'on a commis & perpetré par propos deliberé ou fragilité, ont leur recours facile à la misericorde de Dieu. Mais ce tant horrible & espouventable peché, de ne seruir Dieu ainsi qu'il demande droitement & syncerement, ou de sentir faullement & erronéement de luy, qui seul est la vraye verité : ce mesme peché, dy-ie, ne nous met point seulement en danger de mort eternelle : mais il nous oste toute esperance & quasi tout effort d'euitier & fuyr ce grand peril, misere, & calamité. Car és autres pechez, comme au milieu dés vagues & flots de nostre vie, celle anchre de la nef est bonne & seure, qui nous garde de heurter aux rocz, & perdre la nauire : en ce, que aucunefoys iettans nostre pensée en Dieu, estans esguillonnez de la compunction de noz pechez : en sourspirs & gemissemens, en confession d'iceux, nous inuoquons, demandons, & requerons
sa mi-

sa misericorde. Lequel, comme il est plein de toute bonté & clemence, est incontinent esmeu & incité à pardon : & comme pere debonnaire, il reçoit paisiblement les prieres de ses enfans. Mais ce miserable & detestable peché, de faulse & peruerse religion, nous prieue, & de Dieu, & de toute l'esperance d'iceluy. Parquoy, treschers freres, si nous voulons estre sauuez, il nous fault en toute diligence soigneusement euitier & fuir ce danger, & nous decliner de ce peril. On pourroit icy dire : Il y a si grande diuersité d'opinions auioird'huy touchant la vraye ou faulse religion, les sentences sont tant variables, l'un expose en ceste maniere, l'autre en autre : il nous semble donc estre assez, si en bonne affection nous croyons à ce qu'on nous dira, nous submettans tousiours au iugement des gens plus sçauans & experimentez en ces choses. Je sçay assez, treschers freres, que telles paroles se disent communement par simples gens, qui naturellement ont l'esprit

esprit lourd & hebeté (toutefois le peché est plus grand sur ceux qui lés retirent du droit chemin) car telles parolles ne tombent point en vn homme rusé & qui a experience des choses. Combien que à cause du temps ie confesse ces choses estre incertaines tant aux sçauans que aux ignorans (ce que n'est pas ainsi : car l'Eglise catholique a reigles certaines pour discerner la verité du mensonge). Mais encore, posons le cas qu'il soit en doubte, toutefois pour ce que nostre salut despend en ceste cause, & que nous auons noz ames, c'est à sçauoir nousmesmes, en grande estimation : & que maintenant il n'est point question des biens, ou de la santé du corps, ny mesmes de ceste vie mortelle (ce que les constans & magnanimes seruiteurs de Dieu n'ont point crainct de perdre pour leurs ames), mais que ceste consultation & deliberation est faicte sur nousmesmes, pour viure ou en eternelle beatitude, ou en misere perpetuelle : il nous fault considerer, regarder,

garder, & aduifer diligemment (ie parle comme si la chose estoit incertaine, qui toutefois n'est pas) de nous mettre en tel lieu, & nous retirer ou il y aura moins de crainte & de danger, & là ou plus grande esperance & assurance nous sera proposée. Il n'y a celuy (comme ie pense) qui en chose douteuse, principalement ou il est question de nostre vie & salut, ne suyue plustost vn conseil fondé sur bonne raison, qu'une folle & auantureuse temerité. Regardons donc lequel costé, & en quelle secte il y a plus de danger, ou d'estre retiré de Dieu ou d'approcher plus d'eternelle perdition : laquelle chose ie proposeray & poursuiuray, comme si vous estiez encore à en deliberer, & non resoultez, desquelz vous devez plustost ou suyue les voluntez, ou croyre le conseil. La question est, assauoir, lequel est plus necessaire à vostre salut, ou que vous pensez estre plus agreable à Dieu si vous croyez & ensuyuez ce que l'Eglise catholique par l'vniuersel monde ià

30 EPISTRE DE

de ià par plus de mille cinq centz ans, ou, si nous cerchons la plus certaine & fresche memoyre dés choses, plus de treize centz ans, a approuué d'un contentement, accord, & volonté: ouce que aucuns hommes cauteleux, &, comm'il leur semble, subtilz, ont innoué seulement depuis vingt cinq ans en ça, contre toute ancienneté & perpetuelle auctorité de l'Eglise catholique: eux qui certainement ne sont pas l'Eglise catholique. Car l'eglise catholique (pour la definir briueement) est celle, qui de tout temps, en toute contrée de la terre, est tousiours vne, & consentant en Christ, estant regie & gouvernée en tout & par tout du seul Esprit de Christ: en laquelle ne peut auoir aucun discord, d'autant qu'elle est lyée & conioincte en vn esprit. Que si quelque discorde ou diuision y suruient, le corps certes d'icelle demeure entier: bien se fait-il quelque Apostume, par laquelle la chair corrompue est diuisée & separée de l'esprit, viuifiant tout le corps,

le corps : & n'est plus de la substance du corps de l'Eglise. Je ne viendray point icy à espelucher vne chascune disputation des choses : & si ne fascheray point voz aureilles en superfluité de parolles ou d'argumentations. Je ne diray rien de l'Eucharistie : en laquelle nous adorons le vray corps de Christ. Ceux cy certes, n'entendans point comm'il faut appliquer les argumentz, & vser de raisons en vne chascune science : pensent par certaines raisons alienes & mal conuenables, prinſes de Dialectique & vaine philosophie enclorre le seigneur du ciel & de la terre & enferrer sa puissance spirituelle (qui est libre & infinie) es angletz d'un corps humain, qui est environné de ses fins, & a certaines proportions. Je me tairay de la confession des pechez faicte à un prestre : en laquelle le principal fondement de nostre salut, c'est à ſçauoir, humilité, est demonſtrée par l'eſcriture, ordonnée & commandée par l'Eglise. De laquelle humilité ces gens par calumnies se font

font voulu moquer & par leur arrogance ont tafché de la reietter & aneantir. Je ne diray rien dés prieres, tant dés Sainctz enuers Dieu pour nous, que dés nostres pour les trespassez. Mais que veulent-ilz dire, par ce, qu'ilz s'en moquent & les mesprisent; les difans estre inutiles & de nulle estimation? Pensent-ilz que noz ames meurent avec le corps? Certes il le semble : mesmement en ce qu'ilz ostent toutes loix ecclesiastiques, & la subiection d'icelles : s'atribuans vne liberté & licence de toutes cupiditez. Car si l'ame est mortelle, beuuons, mangeons, dit l'apostre, car nous mourrons demain. Que si elle est immortelle (comme certes elle est) d'ou vient ceste subite dissention & diuision du corps par la mort; que les ames dés viuans & dés mors n'ayent rien de commun par ensemble; ne communiquent point avec nous; & qu'elles aient oublié toute affinité & societé commune avec nous? Veu que Charité (qui est le principal don du saint Esprit entre les chrestiens

chrestiens) tousiours benigne, fructueuse, n'estant iamais ocieuse, demeure tousiours en vigueur entiere & efficace en l'vne & en l'autre vie. Mais affin que ie laisse telles difficultez, les reseruant à vn autre temps : Considerons & retournons à nostre premier propos, pour sçauoir & entendre, lequel nous est plus necessaire & vtile de faire, & plus conuenable pour obtenir la grace de Dieu souuerain, ou de sentir avec l'Eglise vniuerselle, & obeyr en foy, & obtemperer à sés loix, decretz, & sacrements : ou de consentir avec gens contentieux, cerchans tousiours diuisions & choses nouuelles. Le poinct est icy, treschers freres, & voicy la voye forcue qui meine en deux chemins contraires : desquelz l'vn tire à vie & l'autre à mort eternelle. En ceste difference toutefois & election, il y va à vn chascun du salut de son ame, & des arres de la vie future : assauoir si nous serons destinez à eternelle felicité, ou à misere infinie? Que dirons-nous donc?

c Prenons

Prenons le cas que de chascune part, c'est à dire, de chascun chemin, il en soit vn constitué & assigné deuant le siege iudicial du Iuge souuerain, pour illec congnoistre & espelucher leur cause : affin de les absouldre, ou diffinitiuement condamner. On les interroguera, s'ilz ont esté Chrestiens? Chascun d'eux dira, que ouy. Item s'ilz ont creu fidelement en Christ? Respondront, ouy. Maintenant on les examinera sur ce qu'ilz ont creu : car la congnoissance de la foy se fera premier que celle des œuvres & meurs de l'homme. Quand donc on leur demandera precisement la raison de leur foy, celui qui a esté nourry & enseigné au giron, & selon la discipline de l'Eglise catholique, formera sa response en ceste maniere. Comme ainsi soit que i'aye esté institué de mes parens, lesquels aussi auoient receu de leurs peres & ayeulx ceste mesme doctrine, d'obeyr en toutes choses à nostre mere sainte Eglise, & avec reuerence obseruer ses loix, statutz, ordonnances, & decretz, comme procedez de toy,

de toy, ô Seigneur Dieu : & comme i'apperceusse presque tous ceux qui estoient reputez Chrestiens, & qui en nostre temps, & deuant nous auoient marché soubz ton enseigne : estre & auoir iadis esté de ceste mesme opinion, de reconnoistre & honnorer l'Eglise, comme mere de leur foy, & estimer pour sacrilege foy departir & retirer de ses commandemens & institutions : en ceste mesme foy, que l'Eglise catholique garde & enseigne, i'ay tasché de te complaire, ô Seigneur Dieu. Et combien que aucuns hommes incongneuz se soyent leuez, ayans souuent les sainctes escritures tant és mains qu'en la bouche, suscitans choses nouvelles au mespris des anciennes, redarguans l'Eglise, & nous voulans retirer totalement de l'obeyssance laquelle luy rendions : ceneantmoins i'ay mieux aymé persister constamment en ce, qui ià de long temps a esté obserué, & quasi de main en main ordonné par le consentement de l'eglise ancienne, & des sainctz personages. Et combien que les meurs & con-

c 2 ditions

ditions de plusieurs prelatz & gens ecclesiastiques fussent telles, qu'elles me pouvoient causer vn courroux & despit en mon cœur : toutefois ie n'ay point esté diuertý de mon opinion, car ie me suis resoulú (ainsi que toy mon Dieu l'as commandé, en l'euangile) d'obeir à leurs sainctz commandementz : te laissant iuge de toute leur vie & actions. Attendu mesmement que moy infect & entaché, de si grandz & enormes pechez (lesquelz te sont manifestes & apparens comme en mon front) ne pouuoye dignement & raisonnablement iuger autrui. Pour lesquels miens forfaitz i'assiste à present au parquet deuant ton siege iudicial demandant & implorant, non point ta seuerité, ô Dieu debonnaire, mais plustost ta clemence & misericorde. Ayant cestuy-cy deduiet sa cause en telle maniere, l'autre sera appellé : Il comparoístra. Lequel après auoir eu licence de parler, commencera ainsi. (Et posons le cas que ce soit l'un des promoteurs de ces diuisions : car il sçaura mieux defendre

fendre sa cause, luy qui publiquement a enhorté le peuple de laisser la communion de l'Eglise). Il dira donc ainsi : Quand ie consideroye, ô souuerain Dieu, les meurs & façons de faire des gens ecclesiastiques, estre quasi par tout corrompues, & que nonobstant ce, les prestres en faueur de la religion estoient en grande estimation entre le peuple : ayant à regret leurs richesses, i'ay esté iustement (comme ie pense) esmeu à courroux alencontre d'eux, me constituant comme aduersaire & ennemy d'iceux. Quand aussi ie reputoye en moymesme, que i'auoye consummé si long temps en l'estude tant de Theologie, qu'en sciences humaines : n'ayant point toutefois tel degré en l'Eglise que més labeurs pouuoient auoir mérité : Voyant aussi beaucoup d'autres moindres que moy estre esleuez en honneurs, & en Benefices : ie me suis mis, ie le confesse, à poursuiure ceux que i'ay estimé desplaire mesmement à toy. Et pourtant que ie ne pouuoye

c 3 abolir

abolir leur puissance, que ie n'anneantisse premierement les loix ordonnées par l'Eglise : i'ay induyt la plus grande partie du peuple, à mespriser les decretz ià long temps inuiolablement observez. Lesquelz, s'ilz estoient establiz en conciles generaux : ie disoye celà n'estre en l'autorité des conciles. S'ilz estoient instituez des Anciens peres & docteurs, ie les ay reprins comme ignorans, & sans aucune congnoissance de bonne intelligence. Si d'auanture c'estoient les Euefques de Romme : i'ay constamment affermé iceux auoir meschamment occupé ceste tyrannie, & faullement s'estre vsuré le tiltre de vicaire de Christ. Finalement i'ay tasché en toute sorte, que ce ioug importable de l'Eglise, deffendant les viandes, obseruant les iours, nous faisant confesser noz pechez aux prestres, & accomplir les vœux, oppressant & chargeant de seruitude les hommes, qui sont en toy libres & francz, ô Iesus Christ, fut reietté de nous qui te seruons : ayans confiance que la seule foy nous

foy nous iustificast, & non pas les œuvres, tant recommandées & preschées en l'Eglise. Attendu mesmement que tu auois porté la peine pour nous, & par ton sang precieux auois effacé les pechez & iniquitez de tous : à ceste fin que iettans nostre foy & assurance en toy seul, plus franchement nous puissions faire ce que bon nous sembleroit. I'ay aussi examiné les escritures plus subtilement que ces Anciens là : sur tout quand ie cerchoie quelque passage lequel pouuoit faire contre eux. Par la quelle opinion & bruyt de doctrine & d'esprit, ayant obtenu renommée & grande estimation entre les peuples : certes ie n'ay pas peu totalement subuertir & annichiler l'autorité de l'Eglise : mais si ay-ie bien esté autheur & cause de plusieurs seditions, & diuisions, en icelle. Apres qu'il aura parlé, & aura dict verité (car il n'est point question de mentir deuant ce iuge celeste) encore qu'il taïse beaucoup de choses de son ambition, de son auarice, du desir de la

c 4 gloire

gloire populaire, de sés tromperies & malices intestines, qu'il se congnoit bien luy-mesme auoir là dedens, & qui luy apparoistront comme escrites en son front : Que sera-ce en la fin, ô més freres de Geneue; lesquelz ie desire estre vns avec moy en Christ & en son Eglise; & quel iugement estimez vous estre faict, non seulement de ceux-cy, mais aussi de tous leurs adherans? Celuy certes qui a suyui l'Eglise catholique, en cecy n'apportera rien de son mesfait. Premièrement, pource que l'Eglise ayant le saint Esprit pour conducteur & gouuerneur de tous sés decretz & conseilz, n'erre iamais, & si ne peut errer. Et oultre, s'il se fut foruoyé, ou que l'Eglise fut en erreur (ce que ne fault ne croire ny penser) encore la faute ne seroit point imputée à celuy, qui de cœur entier & humble, auroit suyui pour l'honneur de Dieu, la foy de sés predecesseurs & l'autorité dés peres. Au contraire, l'autre se fondant sur son cerueau : mesprisant & les saintz peres & les af-

lés affemblées generales dés Eueſques,
 ne leur donnant point de foy : ains, ſ'at
 tribuant tout à ſoymeſme, eſtant plus
 preſt beaucoup à calumnier & dire mal,
 que d'apprendre ou enſeigner : quand
 donc il laiſſe la communion de l'Egliſe,
 que peut-il eſperer de ſa fin ? de quelle
 deſſenſe pourra-il vſer ? quelz' aduocat
 pourra-il auoir enuers Dieu ? ſinon qu'il
 doit grandement craindre d'eſtre ietté
 hors és tenebres exterieures, là ou ſe-
 ront pleurs & grincement de dentz : c'eſt
 à dire, là ou perpetuellement il doie
 plourer ſa miſere, rechignant dés dentz
 voire contre ſoymeſme : de ce qu'il pou-
 uoit, ſ'il eut voulu, euiter ceſte grieue
 & miſerable calamité, ceneantmoins il
 n'en a tenu compte. Or vn chaſcun peut
 bien penſer en ſoymeſme, comme tou-
 te leur vie ſera accompagnée de malheu-
 reux deſeſpoir, & rage miſerable : ſingu-
 lierement veu que leur mal, miſere, &
 calamité ne prend point de fin : il n'y a
 point de but, fureur, pleurs, & gemiſſe-
 mens y ſont perpetuelz. Mais encore, ſi

c 5 toutes

toutes les autres mechancetez de ceux là pouuoient en quelque maniere estre souffertes & comportées : toutefois comme les pourroit-on en cecy excuser; veu que, comm'il me semble, en ce poinct ilz n'ont aucun refuge à la bonté & misericorde de Dieu; d'autant qu'ilz ont tafché à desmembrer ceste seule & vnique espouse de Christ; & ont osé, non point diuifer, mais deschirer celle robe du Seigneur; que les gens d'armes mesmes infideles n'osèrent mettre en pieces? Car depuis leur commencement, combien y a-il eu de sectes en l'Eglise; qui ne conuenoient ny avec ceux-cy; ny entre elles mesmes? Qui est vn argument manifeste, selon toute doctrine, pour conuaincre quelque chose estre mensonge. Car verité est tousiours vne, & mensonge est variable & diuisé: la chose droite, est simple, mais la tortue se fend en plusieurs parties. Mais est-il homme congnoissant Christ & le confessant; à la pensée & courage duquel le saint Esprit ayt quelque fois esclairé; qui

qui ne congnoisse trefbien ceste diuifion
& dilanation de la faincte Eglife, eſtre
la propre operation, non pas de Dieu,
mais de Sathan? Que nous dit le Sei-
gneur? Que nous commande Chriſt? Cer-
tes que nous tous foyons vn en luy.
A quelle fin ce tant excellent & ſingu-
lier don de charité nous feroit-il don-
né du ciel; qui eſt diuinement infus &
enuoyé aux chreſtiens ſeulement; & non
point aux autres hommes? N'eſt-ce
point affin que nous tous d'un cœur &
d'une bouche confeſſions le Seigneur?
Cés gens eſtiment-ilz la religion chreſtien-
ne, eſtre autre choſe, qu'une paix avec
Dieu; & charité enuers ſon prochain?
Regardons ce meſme que le Seigneur
dit priant pour ſés diſciples: Pere ſainct,
garde ceux par ton Nom leſquelz tu
m'as donnez: affin qu'ilz foyent vn, ain-
ſi que nous. Or ie ne prie pas ſeulement
pour eux, mais auſſi pour ceux qui
croyront en moy par leur parolle: affin
que tous foyent vn, ainſi que toy, Pere,
és en moy & moy en toy: que auſſi en
nous

nous ilz foyent vn, affin que le monde croye que tu m'as enuoyé. le leur ay donné la gloire laquelle tu m'as donné, affin qu'ilz foyent vn, comme nous sommes vn. Vous voyez, treschers freres, & par la lumiere Euangelique pouuez discerner, que c'est qu'estre vrayment Chrestien : attendu que nostre foy en Dieu, & la gloire de Dieu Tout puissant (qui est de luy enuers nous, & de nous enuers luy) consiste en ceste seule vnion : veu que Christ ne requiert & demande autre chose de nous à son pere, & qu'il pense qu'à ce moyen sés labours, sés pouretez, miseres, & trauaux la fragilité du corps humain qu'il a prinse pour nous, sa croix, & sa mort luy rapporteront fruit en cecy, tant à la gloire du pere (laquelle il desiroit souverainement) comme pour nostre salut, pour lequel il deuoit souffrir mort : si certes entre nous mesmes & en luy sommes vn. Et aussi l'Eglise catholique se trauaille & parforce tousiours, à ce, qu'il y ayt entre nous concorde & vnion

vnion d'esprit. Et que les mesmes hommes, qui sont separez par distances de regions, ou interualles de temps, encore qu'ilz ne se puissent tous assembler en vn mesme corps : vn mesme esprit toutefois, qui est tousiours par tout semblable, les entretient & gouerne. A laquelle Eglise catholique & au saint Esprit ceux-là se monstrent bien de droit fil contraires, qui taschent rompre l'vnion, induire diuersité d'espritz, deffaire l'accord, & oster toute concorde de la religion Chrestienne : & ce d'une telle cupidité, d'une telle ardeur, par tant de machinations & inuentions, qu'il n'est aucune oraison, qui peut assez bien exprimer la sollicitude & anxieté d'iceux. Contre lesquelz certes ie ne prie point, que le Seigneur destruyse toutes leurs fraudulentes, & toute langue parlant hautement, ny aussi qu'il adioust iniquité sur leur iniquité : mais humblement ie supplieray à mon Seigneur mon Dieu (comme tousiours ay de coustume) qu'il les vueille conuertir, & reduyre en bon

bon esprit. Et vous aussi, mes frères de Geneve, ie vous prie & enhorte, que après auoir osté tous les brouillars d'erreur de vostre entendement, & auoir congneu la lumiere : leuans voz yeux au ciel, que Dieu vous a proposé pour terre & heritage perpetuel, si vous demeurez en l'vnion de l'Eglise : le vous enhorte, dy-ie, de retourner en concorde avec nous, & rendre le loyal seruice à nostre mere sainte Eglise : & que vous vueillez adorer Dieu avec nous en vn esprit. Et ne soit point changé vostre courage pourtant, ny tiré en diuerse & contraire opinion : si d'adventure noz meurs vous desplaisent, ou si par la coulpe de quelques vns, la splendeur de l'Eglise (qui deuoit estre perpetuelle & incontaminée) a esté quelque fois rabbatue & obscurcie. Vous pouuez bien, peut estre, hayr noz personnes (si cela est permis en l'Euangile) mais vous ne deuez hayr la doctrine & la foy. Car il est escrit : Toutes choses qu'ilz vous diront, faites les. Et nous ne disons autre chose,

tre chose, sinon que nous vous montrons le grand desir que nous auons de vostre salut. Que si, ô treschers de Geneue, vous le prenez en la bonne part, & si vous estes attentifz aux parolles de moy, qui desire vostre bien, proffit, & vtilité : certes vous ne vous repentirez point d'auoir recouuert la faueur & grace, que autrefois vous auiez enuers Dieu, & la louënge enuers les hommes. De ma part, tant pour mon deuoir, comme pour la grande amitie que ie vous porte, ie prieray continuellement Dieu pour vous : moy certes indigne à cause de més pechez, mais parauenture la charité me rendra digne & idoine. D'auantage, tout mon pouuoir, ayde, faueur, & ce petit qui est en moy d'entendement, conseil, autorité & diligence, est tellement vostre & à vostre commandement : que i'estimeray ce m'estre vn grand bien, si vous pouuiez receuoir quelque fruct & comodité de ma peine & labeur, tant és choses de Dieu, qu'en celles de ce monde. La fin sera de vous
prier

prier de traicter & receuoir ce meffagier, lequel vous ay enuoyé avec cés lettres, en telle courtoisie & benignité, que vofre humanité & le commun droit, fingulierement la modestie Chrestienne, requiert : chose qui vous fera honnable, & à moy grandement agreable. Treschers freres, Dieu vous vueille adresser, & garder par fa bonté.

De Carpentras ce 18. De Mars.

M. D. XXXIX.

IEHAN CALVIN A
IAQVES SADO-
let Cardinal,
Salut,

Comme ainsi soit que par
ton excellente doctrine &
C grace merueilleuse en par-
ler, tu ayes (& à bon droit)
merité, qu'entre les gens
sçauans de nostre temps soyes tenu com-
me en grosse admiration & estime, &
principalement des vrays sectateurs des
bonnes lettres : il me desplait merueil-
leusement, qu'il faille que par ceste
mienne exostulation & complaincte,
(qu'à present pourras ouyr) soye con-
treinct publiquement toucher & au-
cunement bleffer icelle tienne bonne
renommée & opinion. Laquelle chose
ie n'eusse veritablement iamais entre-
prinse, si n'eusse esté contreinct & at-
tiré par grande necessité à ce combat.
Car ie ne suis ignorant, combien gran-
d de mali-

de malignité ce seroit, de prouoquer celuy iniustement par vne conuoytise ou simple enuie, ccluy ie dy, qui en son temps a si bien faict son deuoir enuers les bonnes lettres & disciplines : & combien d'auantage celà seroit odieux entre gens sçauans, s'ilz entendoient, que pour vne seule fascherie ou importunité, sans autre iuste raison, i'eusse dressé ma plume contre celuy, qui d'eux (& non à tort) pour ses graces & vertus, est estimé digne d'amour louënge & estimation. Toutefois, après que i'auray dict & exposé la cause & raison de ceste mienne entreprise, i'espère, que non seulement seray absout & exempt de tout crime : mais aussi il n'y aura celuy, comme ie pense, qui ne iuge la cause, que prend en main, ne pouoir estre delaisnée de moy, sans vne lascheté trop grande & mespris de mon ministere. Depuis peu de temps en ça, tu as rescrit lettres au conseil & peuple de Geneue : par lesquelles tendois d'esprouer leurs cœurs, sçauoir s'ilz voudroient eux

eux reduire foubz la puiffance & tyrannie du Pape, de laquelle ilz ont esté vne fois deliurez & affranchiz. Et par ce qu'il n'estoit expedient vfer d'asperité enuers ceux, de la faueur desquelz tu auoys befoing pour obtenir en cause : en icelles tu as vſé de l'office d'un bon orateur. Car du commencement as tafché par doulces parolles à les flatter & circumuenir, cuydant les attirer à ton opinion : reiettant toute la malueillance & aygreur fur ceux, par le moyen desquelz ilz se sont subſtraictz d'icelle tyrannie. Là ou tu viens impetueusement, & comme à bride auallée, deſgorger contre ceux, qui (ſelon ton dire) foubz vmbre & pretexte de l'euangile, par cauillations & tromperies, ont mis ceste poure ville en telle turbation de l'Eglise (de laquelle tu te plains) & en tel trouble de la religion. Au regard de moy, Sadolet, ie veux bien que tu ſçaches que fuis l'un de ceux, contre leſquelz tu parles en ſi grande colere & fureur. Et combien que la vraye religion

d 2 fut

fut ià dressée & establie, & la forme de leur Eglise corrigée, auant qu'illec fust appelé : neantmoins, pource que i'ay non seulement approué par ma voix & opinion, mais aussi me suis parforcé tant qu'il m'a esté possible, de conferuer & confirmer les choses parauant instituées par Farel & Viret : ie ne puis estre bonnement forcloz ny séparé d'iceux en ceste cause. Que si en particulier tu m'eusses taxé, sans nulle doute ie t'eusse facilement remis le tout à cause de ton sçauoir, & pour l'honneur des lettres. Mais quand ie voy mon ministere (lequel ie sçay estre fondé & confirmé par la vocation du Seigneur) blessé & nauré par la playe que tu me fais : ce me sera desloyauté, & non patience, si, me taysant, ie dissimule en cest endroit. Premièrement & en premiere charge i'ay en icelle eglise faict l'office de lecteur : & puis après de ministre & pasteur. Quant en ce que i'entrepris la seconde charge, ie maintien pour mon droit, que legitiment & à droite voca-

te vocation ie l'ay faißt. Or en quelle sedulité & religion ie l'ay administrée, il n'est besoing le monstrier par longues parolles. Ie ne m'attribueray aucune subtile intelligence, erudition, prudence, ou dexterité : ny mesmes diligence. Mais toutefois ie sçay certainement, deuant Christ mon iuge, & tous sés Anges, que i'ay cheminé en icelle Eglise en telle pureté & sincerité, qu'il appartenoit en l'œuvre du Seigneur : en quoy aussi tous fideles m'en rendent bon & ample tesmoignage. Après donc que l'on congnoistra mon ministere estre de Dieu (comme certes entendue la deduction de ceste matiere apparoitra clairement) qui sera celuy, si, en me taisant, ie souffre estre proscindé & diffamé; qui ne iuge mon silence estre feinct & dissimulé; & ne m'accuse de preuarication ? Il n'y a donc celuy qui ne congnoisse, que par grande necessité suis non seulement contreinct, mais aussi ne puis eschapper (si ie ne veux traistreusement quicter l'action que le Seigneur m'a

mise entre les mains) que ne m'oppose & contredie à tés reproches & accusations. Et. combien que pour le present foye deschargé de l'administration de l'Eglise de Geneue : ceneantmoins celà ne me peut, ne doit retirer, de luy porter vne paternelle amour & charité. A celle là, dy-ie, sur laquelle Dieu m'ordonnant vne fois, il m'a obligé à tousiours de luy tenir foy & loyauté. Maintenant donc, voyant les embusches se dresser contre celle, de laquelle le Seigneur veult que prenne le soing & sollicitude : congnoissant aussi les grandz & eminens perilz & dangers, esquelz, si par bon moyen & diligence on n'y pouruoit, promptement elle pouuoit tomber : qui seroit celuy qui me voudroit conseiller ; de, en seureté & patience, attendre la fin & yssue de telz dangers ? Quelle beftise seroit-ce, ie vous prie, demourant comme stupide & estonné, ne tenir compte de la ruine de celuy, pour la protection duquel il fault veiller & iour & nuict ? Or ie voy bien que ce seroit chose fu-

se superflue à moy, vser en tel endroit
 d'une plus longue oraison : quand toy
 mesme me deliures de telle difficulté.
 Car si ce voysinage, que tu dis (qui tou
 tefois n'est pas trop prochain) a esté de
 telle vigueur enuers toy, que, voulant
 monstrier l'amitié que tu portes à ceux
 de Geneue, n'as point crainct d'affaillir
 par si grande atrocité & fureur, & moy,
 & ma bonne renommée : cecy me sera
 permis par le droit d'humanité, que moy
 voulant pourvoir & entendre au bien
 publique de la cité, laquelle i'ay en re-
 commendation, bien pour plus grand
 tiltre que de voysinage : d'empesch-
 tés entreprinſes & effors, lesquelz, ſans
 doubte, tendent à ſa totale ruine & de-
 ſtruction. Et outreplus, encore que ie
 n'eusse aucun eſgard à l'Eglise de Ge-
 neue (de laquelle certes ie ne puis di-
 ſtraire mon eſprit, ne moins aymer, &
 tenir chere que ma propre ame) mais
 encore, poſé que ie ne luy portasse au-
 cune affection : là ou ie voy mon mini-
 ſtere eſtre faulſement proſcindé & diſſa

mé (lequel, comme i'ay congneu estre de Christ, aussi le me fault-il, si besoing est, deffendre par mon propre sang) comment est-il possible, que dissimulant puis se endurer telles choses? Parquoy non seulement les lecteurs debonnaires peuvent facilement iuger : mais aussi toy, Sadolet, tu peux considerer & penser en toymesme, qu'en plusieurs & iustes raisons suis contreinct entrer en ce combat (si toutefois l'on doit appeller combat, la simple & modérée deffense de mon innocence) combien que ie ne puis maintenir mon droit, sans y comprendre & adioindre mes compaignons ministres : avec lesquels la raison de mon administration a esté si conioincte, que voluntiers receuray sur moy tout ce que l'on voudra dire alencontre d'eux. Toutefois ie m'estudieray totalement de montrer la mesme affection en demenant & traictant ceste cause alencontre de toy, que i'ay eu en l'entreprenant. Car ie feray qu'un chascun entendra, que non seulement ie te surmonte de beau-

beaucoup en bonne & iuste cause, en droite conscience, en pureté de cœur, rondeur de parolles, & en bonne foy : mais aussi que suis vn peu plus constant à garder vne certaine modestie, douceur, & lenité. Bien y pourra-il auoir, par auenture choses qui te poin-
dront, & possible aussi te naureront le cœur : toutefois ie mettray peine qu'il ne sortira de moy aucune aygre ne mau-
uaise parole, sinon que l'iniquité de ton accusation (par laquelle ie suis premièrement assailly) ou la nécessité de la cause à ce me contreigne. D'auantage ie tascheray que telle aigreur & asperité ne vien-
dra point iusque à vne intemperance insupportable : affin que les espritz de bonne nature, voyans telles importu-
nitez en iniures, ne soyent offensez au-
cunement. Or est-il certain, qu'en pre-
mier lieu, si tu auois affaire à quelcon-
que autre personnage que moy, il ne
commenceroit ailleurs sa deffense, qu'à
l'argument lequel du tout i'ay propo-
sé obmettre & delaisser. Car sans grande
d 5 diffi-

difficulté il espelucheroit tellement ton intention d'escrire : que l'on congnoistroit euidemment, que toy escriuant, as plus tost cherché quelque autre fin, que celle à quoy tu conclus & pretendz. Et pour certain, si premierement tu ne fays foy de ton integrité, tu te rendz merueilleusement suspect : veu que toy, qui és vn estranger, qui n'as eu par cy deuant aucune congnoissance ne familiarité avec le peuple de Geneue : & maintenant tout à coup tu te dis auoir enuers eux vne singuliere amour, & beneuolence : de laquelle neantmoins iamais n'en sortit fruit ou apparence aucune. Et toy tel homme, qui as faict ton apprentissage quasi dez ton enfance, és institutions Romaines : lesquelles s'apprennent maintenant en la court de Rome, en celle boutique de toutes finesses & astuces : & mesmes toy qui as esté nourry comme entre les bras de Pape Clement : & de renfort faict Cardinal : certes tu as beaucoup de taches, qui te rendent suspect, & quasi à tous, en cest endroit.

endroit. Quant à ces subtilz moyens & insinuations, par lesquelles tu pensoys preuenir & surprendre les espritz des plus simples : facilement elles pourroient estre refutées par vn homme non point du tout hebeté. Toutefois la chose, qui paraenture entre plusieurs seroit credible : pource qu'elle n'appartient & n'eschoit voluntiers à homme orné de bonnes lettres & sciences liberales : ie ne te la veux imputer. Le procederay donc avec toy, comme si d'un bon zele, ainsi qu'il appartient à vn homme remply d'une telle doctrine, prudence, & grauité, tu eusses rescrit à ceux de Geneue : leur donnant à entendre à la bonne foy, les choses qui te sembloient propres à leur salut & prosperité. Mais toutefois, d'autant que ie ne te veux point fascher en cest endroit, quelle qu'ayt esté ton intention : ceneantmoins, entant que tu deschires, & t'efforces à souillier & diffamer iusque à l'extreme, par outraiges & iniures, les choses qui leur ont esté enseignées

gnées du Seigneur par noz mains : ie suis contreinct, vueille-ie ou non, de t'y contredire ouuertement. Car certes l'edifice dés pasteurs en l'Eglise est, non seulement de mener les ames dociles dés fideles droitement à Christ : mais aussi d'estre armez pour repousser les machinations de ceux, qui se parforcent empescher l'œuvre du Seigneur. Or combien que ton epistre foyt remplie de propos ambiguz & circumlocutions de parolles : toutefois le neud & poinct principal, tend, que tu les remettes en la puissance du Pape : ce que tu appelles, retourner en la foy & obéissance de l'Eglise. Mais pource qu'en cause peu fauorable, il est requis d'adoucir les courages dés auditeurs : par vne longue preface & oraison tu allegues le bien incomparable de la vie eternelle : puis de plus près t'approchant de la cause, demontres qu'il n'y a peste plus dangereuse à l'ame, que faulse religion. Et d'abondant, que la vraye religion de seruir à Dieu, est celle, qui est instituée

ftituée d'icelle vofre Eglife : par ce concludz, eftre faict d'eux, & que totalement font perduz tous ceux, qui ont rompu l'vnité d'icelle Eglife, s'ilz ne viennent à refipifcence & amendement. En après tu pretendz que c'est vn manifeste abandonnement de l'Eglife à eux : de s'estre ostez & separez de vofre compaignie. D'auantaige, de ce qu'ilz ont receu l'euangile de nous, que ce n'est qu'un monceau & meflinge de meschantes institutions, & faulſes doctrines : de quoy finablement tu recueils quel iugement de Dieu lés attend, s'ilz n'obtemperent à cestés tiennes admonitions. Or pourtant que celà seruoit grandement à ta cause, que toute credulité fut ostée de noz parolles : ta vraye intention a esté, de rendre suspecte la diligence, laquelle ilz ont congneu en nous, pour leur salut. Et ainſi tu viens nous imposer à tort (encore que tu ſçaches bien le contraire) que nous n'auons pretendu à autre fin, ſi non de ſatiffaire à noſtre ambition & auarice.

auarice. Veu donc, que par telles caufes & malicieufes fineffes nous as voulu maculer de ceste male tache, preoccu-
pant l'efprit dés leéteurs pour leur en-
gendrer hayne alencontre de nous,
affin qu'ilz n'adiouftaffent foy à no-
ftre dire : premier que ie vienne aux au-
tres pointz, briueement ie respondray
à ceste obiection. Vray eft que ie ne par-
le pas voluntiers de moy : ceneantmoins
veu que totalement ie ne m'en puis tai-
re, le plus modeftement qu'il me fera
poffible i'en parleray. Donc quant à
moy, fi i'euffe eu efgard à faire mon
proffit, ie ne me fuffe iamais séparé de
vostre faction. Et fi ne me glorifieray
point que i'auoye en icelle lés moyens
pour y obtenir lés honneurs, que ie
n'ay iamais defirez, ny mon cœur ne
f'y eft iamais peu addonner (combien
que i'aye veu plufieurs de més fembla-
bles eftre paruenuz en quelque digni-
té : lefquelz ie pouuoie en partie attein-
dre, & en partie outrepafter) il me fuffi-
ra de dire feulemant, qu'il m'eftoit loy
fible

fible d'y obtenir ce que i'eusse desiré
 sur toutes choses : sçauoir est, de vac-
 quer à l'estude, avec quelque honneste
 & libre condition. Parquoy, ie ne crain-
 dray iamais, que nul homme me puisse
 reprocher (sinon qu'il fut du tout eshon-
 té) que i'aye pretendu ny demandé cho-
 se hors le regne du Pape, qui ne me fut
 tout appareillée en iceluy. Mais, qui
 est celuy qui oseroit obiecter à Farel tel-
 les choses ? S'il eut esté contreinct viure
 de son industrie & sçauoir : le prouffit
 qu'il auoit ià faict aux lettres, ne l'eust
 iamais laissé en necessité. Nonobstant
 qu'il soit sorty de si noble maison, qu'il
 n'auoit besoing d'ayde d'autrui. De
 nous deux, pour ce que tu nous not-
 toys comme avec le doigt, ie t'en ay
 bien voulu nommément respondre. Mais
 pource que (comm'il semble) tu diffam-
 mes, &, sans faire semblant, tu mordz
 tous ceux, qui auioirdhuy soustien-
 nent vne mesme cause avec nous : ie
 veux bien que tu entendes, que tu n'en
 sçauroys nommer vn, pour lequel ie ne
 respon-

64 . R E S P O N S E D E

responde mieux, que pour Farel ou pour moymesme. Il y en a aucuns d'entre nous, lesquelz tu congnois par ouyr dire, d'iceux i'en appelle ta conscience. Pense-tu que la faim lés ayt contrainctz de departir d'avec vous; & que par desespoir de biens, ilz se soient separez & reduictz à ce changement & nouvelle conuersion; comme faisans banques routtes; ou comme en generale abolition de vieilles debtes? Mais affin d'eiter prolixité, sans en reciter vn long catalogue: ie t'ose bien asseurer, que de tous ceux qui ont esté motifz & chefs de ceste affaire, il n'y a celuy, qui ne fut si bien & honorablement receu entre lés vostres, qu'il ne luy estoit besoing d'auoir pour celà le soing d'aucune nouvelle façon de viure. Or çà maintenant iuge & repete entre toy & moy, quelz honneurs, & quelles puissances nous auons obtenuz? Certainement tous ceux qui nous ont ouy, seront tesmoingz, que nous n'auons desiré ne taché d'auoir aucunes autres richesses,
ne di-

ne dignitez, que celles qui nous sont escheuës. Veu donc qu'en tous noz dictz & faictz, ilz n'ont eu seulement suspicion aucune de ceste ambition, de laquelle tu nous charges : mais aussi ilz ont veu par indices manifestes, comme nous l'auions en horreur & detestation : pense-tu que par ta simple parole, tu enchantes leurs entendemens ; de telle sorte, que plustost ilz adioustent foy à vne tienne vaine crimination ; qu'à tant & si certains enseignemens ; qu'ilz ont receuz de nous ? Et affin que nous besoignons de faict, plustost que de parolles, la puissance du glaive, & autres appartenances ciuiles, lesquelles vntas de prestres & Euesques masquez, foubz le pretexte d'immunité & franchise, auoient frauduleusement ostez aux magistratz : n'auons-nous point faict qu'elles soyent retournées en leurs mains ? N'auons-nous pas detesté, & ne nous sommes nous parforcez, d'abolir tous les moyens de condamnation & d'ambition ; qu'ilz s'estoient vsurpez ?

e Si nous

66 RESPONSE DE

Si nous eussions eu esperance d'en amender, que ne dissimulions-nous celà finement, affin que telles choses nous fussent retournées, avec l'administration & gouuernement de l'eglise? Mais pour quoy auons-nous entrepris par telz effortz renuerfer ce Royaume & puissance; ou, pour mieux dire, ceste escorcherie, qu'ilz exerçoient sur les ames; contre la parolle de Dieu? Comment ne pensions-nous estre autant de perdu pour nous? Quant à ce qui touche aux richesses ecclesiastiques: la plus part est encore deuorée par ces gouffres. Si donc nous esperions qu'icelles leur seroient vne fois ostées (comme certes il fera finablement necessaire) pourquoy ne cerchions-nous moyens; affin qu'elles paruinssent à nous? Mais, veu que publiquement nous auons prononcé & declairé à pleine voix, le surueillant ou Euesque estre larron, qui conuertit en son vsage dés biens de l'Eglise, plus qu'il n'est necessaire à viure sobrement & par raison: veu aussi que nous auons témoigné,

moigné, l'Eglise auoir esté lors empy
sonnée d'un venin pernicieux, quand
lés pasteurs furent chargez de riches-
ses, par lesquelles en fin ilz ont esté
aveuglez : Attendu aussi que nous auons
enseigné, n'estre point expedient qu'ilz
en eussent en abondance : & que finale-
ment nous auons conseillé, de donner
aux ministres ce qui estoit raisonnable,
selon leur estat, non pas pour abon-
der en superfluité : & que la reste fust di-
spersée aux pources, comm'il se faisoit
en l'Eglise primitiue : quand aussi nous
auons monsté qu'il falloit eslire gens
graues & d'autorité, qui en eussent la
charge & administration : soubz condi-
tion, que tous lés ans ilz en rendissent
compte à l'Eglise & au Magistrat : celà
estoit-ce pourchasser & poursuyure
d'attirer lés biens ; ou plustost lés reiet-
ter de nous volontairement ? Certaine-
ment toutes cés choses demonstrent
assez, non pas ce que nous sommes,
mais ce qu'auons désiré d'estre. Si donc
tout ce que j'ay dict par cy deuant est

tant apert & manifeste à vn chascun, que mesmes on n'en sçauroit nyer le moindre poinct : de quelle audace maintenant nous pourrois-tu reprocher d'auoir conuoyté richesses & puiffances non accoustumées; mesmement vers ceux qui ne sont ignorans de toutes ces choses? Quant aux grandz & enormes menfonges, que gens de ta sorte sement iournellement en leurs pays, nous ne nous en esmerueillons aucunement: car il n'y a personne ou qui s'en apperçoie, ou bien qui leur ose contredire. Mais, de vouloir persuader le contraire à ceux qui ont veu & entendu les choses que j'ay recitées par cy deuant : ce n'est point le faict d'un homme saige, & est chose fort mal seante à Sadolet, homme de telle estime en doctrine, prudence & grauité. Et s'il te semble, nostre affection deuoit estre mesurée à l'effect de la chose : il fera trouué que nous n'auons eu aucun autre esgard, sinon par nostre petitesse & humilité, de multiplier & accroistre le

Royaume

Royaume de Dieu : tant s'en fault, que par vne conuoytise de dominer, ayons voulu abuser de son sainct & sacré Nom. le passe & me tays de beaucoup d'autres iniures & opprobres que tu desgorges contre nous, comme l'on dit, à gorge desployée. Tu nous appelles hommes cauteleux, ennemis de l'union & paix chrestienne, innouateurs des choses bien & anciennement instituées, seditieux, pestiferes aux consciences : & mesmes tant en publique, qu'en particulier, ennemis à la commune société des hommes. Si tu vouloys euitter reprehension, ou tu ne nous deuoy point attribuer langue hautaine & profonde, pour à tous nous rendre odieux : ou bien, il te falloit deporter aucunement de ceste magniloquence. Toutefois ie ne me veux pas arrester à tous tés propos : mais ie voudroye bien, que tu pensasses en toymesmes, combien la chose est mal seante, ie ne dy pas vilaine, de pourchasser par plusieurs & longues iniures (lesquelles non

e 3 obstant

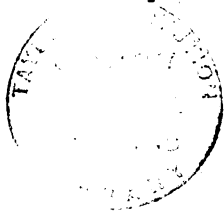
obstant en vn seul mot se peuuent refuter) ceux qui en rien ne l'ont merité ny defferuy enuers toy. Combien que c'est peu de chose, d'iniurier ainsi les hommes : au pris de l'indignité d'un si grand outrage, faict par toy à Iesus Christ & à sa parolle, quand tu viens entrer plus auant en matiere. Au regard de ce, que ceux de Geneue enseignez par nostre predication, se sont retirez de la fange d'erreur, en laquelle ilz auoient esté submergez & presque noyez, & se sont reduictz à la pure doctrine de l'Euangile : tu appelles celà abandonner la verité de Dieu : pource aussi qu'ilz se sont retirez de la subiection & tyrannie Papale, affin qu'ilz ordonnassent entre eux vne meilleure forme d'Eglise : tu dis que c'est vne vraye separation de l'Eglise : Or ça donc, espeluchons toutes ces deux choses par bon ordre. Quant à celle tienne preface, qui contient presque la tierce partie de ton epistre, à prescher l'excellence de la beatitude de la vie eternelle : il n'est ià besoing

soing que ma responce y soit longuement fichée. Car, encores que la recommandation de la vie future & eternelle soit chose digne d'estre iour & nuict en noz aureilles, & qu'à penser en icelle nous nous deuions exercer sans cesse : ie ne sçay toutefois, pourquoy tu en as tenu icy si long propos : si ce n'est, pour te rendre en plus grosse estime & recommandation, soubz le pretexte & signe de religion : ou bien, pensant oster toute mauuaise suspicion de toy, tu as voulu faire apparoirre, que toute ta pensée estoit de la vie bienheureuse, qui est enuers Dieu : ou, tu as estimé que les espritz de ceux, à qui tu escriuois, par ceste longue commendation, en seroient plustost attirez & esmeuz (combien que ie ne vueille diuiner quelle estoit ton intention) toutefois celà sent peu son vray theologien, de tant vouloir astreindre l'homme à soy mesmes : que cependant ne luy ordonne & enseigne, que, le commencement de bien former sa vie, est, desirer accroistre & illustrer la gloire

e 4 du Sei-

du Seigneur : veu que nous sommes principalement naiz à Dieu, & non pas à nous. Car tout ainsi que toutes choses sont de luy, & consistent en luy : aussi (comme dit l'Apostre) se doiuent elles rapporter du tout à luy. Et dy ainsi, que le Seigneur mesme, pour faire plus recommandable aux hommes la gloire de son Nom : leur a tellement temperé & moderé le desir d'exalter & amplifier iceluy, qu'il est perpetuellement conioinct avec nostre salut. Mais veu qu'il a enseigné, que telle affection doit surmonter tout soing & conuoytise, du bien & proffit qu'il nous en pourroit aduenir : & que mesmes le naturel droit nous incite de l'estimer auant toutes choses (si au moins nous luy voulons rendre l'honneur qui luy appartient) certainement l'office d'un homme Chrestien est, de monter plus hault, qu'à chercher & acquerir seulement le salut de son ame. Parquoy il n'y a celuy bien instruiet & experimenté en la vraye religion Chrestienne, duquel

duquel ceste tant longue & curieuse
 exhortation à l'estude de la vie cele-
 ste (laquelle detient entierement l'hom-
 me à celà, sans l'esleuer, d'un seul mot
 à la sanctification du Nom de Dieu) ne
 soit estimée sans goust ny aucune sa-
 ueur. Après laquelle sanctification, vo-
 luntairement t'accorderay, qu'en tou-
 te nostre vie ne deuons tendre à autre
 fin, ny auoir autre deliberation, fors
 que de paruenir à icelle supreme voca-
 tion : car c'est le but principal qui nous
 est proposé de Dieu, en tous noz faictz,
 dictz & pensées. Et n'y a, pour vray, cho-
 se qui rende l'homme excedant la beste
 en aucun cas, sinon la communication
 spirituelle avec Dieu, en esperance de
 ceste beatitude eternelle. Mesmes en
 toutes noz predications, nous ne ten-
 dons quasi à autre chose, qu'à esleuer
 & esmouuoir les cœurs d'un chascun à
 la meditation & estude d'icelle. Enco-
 re te concede-ie volontiers, tout le dan-
 ger qui peut aduenir à nostre salut,
 ne proceder d'autre part, que du serui-
 e 5 ce de



74 R E S P O N S E D E

ce de Dieu peruertie & indeuëment faict. Et pour certain ce sont cy les premières instructions & enseignemens, esquelz nous auons de coustume instruire à la vraye pieté & religion, ceux que nous voulons acquerir disciples à Iesus Christ. Sçauoir est, qu'ilz se gardent bien de controuuer follement & à leur plaisir, quelque nouuelle façon d'honorer Dieu : mais sçachent, ce seul seruice estre legitime, qui dez le commencement luy a pleu. Et si affermons d'auantage, ce qui est approuué par le saint Oracle de Dieu : qu'obeyssance vault mieux que sacrifice. Finablement nous les induysons & accoustumons de tout nostre pouuoir, à delaisser tous seruices & manieres de supersticions faulses & controuuées : estans contens d'une seule reigle & commandemens de Dieu, à eux declarer par sa sainte parolle. Parquoy, Sadolet, tout le fondement d'icelle mienne deffense par toymesmes est posé & quasi assis : quand volontaiement tu as confessé & approuué ces choses.

choses. Car si tu concedes, ce estre vne horrible perdition de l'ame, quand par meschantes opinions la verité de Dieu est conuertie en mensonges : il reste de sçauoir, laquelle des deux parties obserue & garde cest honneur & reuerence à Dieu, feule, vraye, & legitime. Pour ta part, tu dis, que celle est la plus certaine reigle, qui est prescrite & commandée de l'Eglise : combien que tu mettes ceste sentence en deliberation, comme si nous la voulions impugner, ainsi que l'on fait en choses douteuses. Mais certainement, Sadolet, voyant qu'envain tu te trauailles : il m'est prins vouloir de te releuer & soulager de si grande fascherie. Car faullement & à grand tort tu te persuades, nous autres vouloir retirer le peuple fidele de la vraye adoration, obseruée de tout temps par l'Eglise Catholique : ou tu erres en ce mot, Eglise : ou bien d'un certain mouuement, & de guet à pens, tu nous veus deceuoir : auquel dernier t'attraperay au passage. Il se peut faire aussi
que tu

que tu fauls bien aillieurs. Car premie
 rement en la definition d'Eglise, tu lais
 ses ce qui te pouuoit beaucoup seruir
 en la droite intelligence du mot : quand
 tu la dis, estre celle, qui de tout temps
 passé, comme aujourd'hui, par toute la
 terre, a esté tousiours vne en Christ, con
 sentant en vn esprit de Christ, duquel
 en tout & par tout elle est regie & gou
 uernée. Ou est icy la parolle de Dieu ;
 icelle tant clere marque ; laquelle tant
 de fois est recommandée par le Seigneur
 mesme ; en la designation de la vraye
 Eglise ? Car luy preuoyant, combien il
 seroit dangereux soy vanter de l'Esprit
 sans la parolle : il a bien affermé, que
 l'Eglise estoit gouvernée & administrée
 par le Sainct Esprit. Mais affin que
 telle administration fut certaine, stable,
 & immobile, il l'a conioincte & al
 lyée à icelle sienne parolle. C'est-ce
 que crie le Seigneur, que ceux-là sont
 de Dieu, qui oyent la parolle de Dieu :
 que celles là sont sés brebis, qui recon
 noissent sa voyx, comme de leur pa
 steur :

fleur : reietans toute autre voix comme
 d'un homme estrangier. A ceste cause
 dit l'Esprit par la bouche de Saint
 Paul, l'Eglise estre fondée sur le fonde-
 ment des Apostres & Prophetes. Item,
 qu'elle a esté sanctifiée au lauement d'e-
 aue, par la parolle de vie. Et cecy mes-
 me encore plus clairement est déclaré
 par la bouche de saint Pierre : quand
 il nous enseigne, le peuple estre regene-
 ré à Dieu par icelle semence incorru-
 ptible. Et, à brief parler, pourquoy est
 tant de fois la predication de l'Evangi-
 le appelée le Royaume de Dieu ; sinon
 pource que c'est le sceptre, avec lequel
 le Roy celeste regist & gouuerne son
 peuple ? Ce que non seulement tu trou-
 ueras aux escrits des Apostres : mais
 toutes & quantes fois que les Prophe-
 tes ont predict de la restitution & in-
 stauracion, ou bien, de la propagation
 de l'Eglise par le monde vniuersel : ilz
 ont assigné & donné tousiours le pre-
 mier lieu à la parolle. Car, disent-ilz,
 eaues viues sortiront de Ierusalem, les-
 quelles

quelles diuifées en quatre fleuves, arroseront toute la terre. Et quelles sont icelles eaues, eux mesmes l'exposent & declarent, difans : Que la loy sortira de Zion, & la parole du Seigneur de Ierusalem. Chrysostome donc a bien conseillé de reietter tous ceux qui soubz couleur de l'Esprit, nous veulent retirer de la simple doctrine Euangelique : veu que l'Esprit est promis, non pas pour susciter quelque doctrine nouvelle : ains pour escrire aux cœurs des hommes la verité de l'Euangile. Et certes auiourd'huy nous congnoissons par experience combien ceste admonition est necessaire. Nous sommes oppugnez de deux sectes, qui semblent estre moult differentes. Car, en quoy conuiennent le Pape & les Anabaptistes ? Et toutefois (affin que tu congnoisses Satan n'estre iamais si couuert, que de quelque costé il n'apparoisse) tous deux ont vn mesme moyen, duquel ilz taschent à nous opprimer. Car quand ilz se vantent ainsi arrogamment de l'Esprit : ilz ne tendent

dent certes à autre chose (la parole de Dieu opprimée & ensevelie) sinon à donner lieu à leurs mensonges. Et toy, Sadolet, choppant du premier pas au seuil de l'huys, as esté puny de l'iniure que tu as faicte au Sainct Esprit : le separant & diuisant de la parole. Car comme si ceux qui cherchent la voye de Dieu, estoient constitués en vn chemin fourchu, ou destitués de certain but : tu es contreint les introduyre douteux : assauoir, lequel est le plus conuenable, suiure l'autorité de l'Eglise, ou escouter ceux, que tu appelles inuenteurs de nouuelles doctrines. Si tu eusses sceu, ou bien que tu ne l'eusses point voulu dissimuler, que l'Esprit esclaire à l'Eglise, pour ouurir l'intelligence de la parole : & que la parole est comme la touche, ou l'on espreuue l'or, pour par icel le discerner de toutes les doctrines : te fusses-tu retiré à ceste tant perplexe & espineuse difficulté ? Apprens donc par ta faulte, qu'il n'est point moins insupportable, se vanter de l'Esprit sans la parole :

parolle : qu'il est mauffade de mettre en auant la parolle sans l'Esprit. Maintenant donc si tu veus endurer & recevoir vne plus veritable diffinition de l'Eglise, que la tienne : dy d'ores en auant, que c'est l'assemblée de tous les Saintz : laquelle estendue par tout le monde, est dispersée en tout temps, liée toutefois ensemble par vne seule doctrine de Christ : & par son seul Esprit garde & obserue l'vnion de la foy, ensemble vne concorde & charité fraternelle. Or que nous ayons quelque different avec icel le, nous le nyons : mais plustost, tout ainsi que nous la reuerons comme mere : ainsi desirons-nous tousiours demourer entre ses bras. Mais en cest endroit tu me reprens, disant, & t'efforçant monstrier, que tout ce qui a esté receu & approuué du consentement des fideles, depuis quinze cens ans & plus, est par nostre desordre arraché & abrogé. Icy ne requerray-ie point que tu chemines avec nous de bonne foy & veritable (ce que toutefois, non pas vn Chrestien
seulement,

seulement, mais vn Philosophe feroit de son bon gré) mais te prieray, que tu ne viennes point iusque à ceste villaine licence de calumnier, laquelle offenoit grandement (encores que nous nous teussions) ta reputation & estime entre les bons & graues personnages. Tu sçais bien, Sadolet, & si tu le nyes ie donneray à congnoistre à vn chascun que cauteleusement & malicieusement tu l'as dissimulé : que non seulement nous accordons mieux avec l'antiquité que vous autres : mais aussi que nous ne demandons autre chose, sinon que celle ancienne face de l'Eglise, puisse estre quelque fois instaurée, & remise en son entier, laquelle deformée & polue par gens indoctes, après laschement a esté deschirée, & quasi destruite par le Pape & sa faction. Or ne te veux-je pas tant contreindre, ne de si près presser, que ie la vueille reuoker, reformer, & remettre en l'estat de l'Eglise premierement constituée par les Apostres (qui est toutefois vn exemple singulier

gulier de la vraye Eglise, lequel il nous fault ensuyuir, si nous ne voulons grandement errer & faillir) mais pour t'espar gner encores quelque peu, ie te prie considere & metz deuant tés yeux l'estat ancien de l'Eglise qui estoit entre les Grecz, du temps de Chrysostome & Basile, & entre les Latins, du temps de Ciprian, Ambroyse, & Augustin, comme amplement il est contenu en leurs escritz : en après contemple les ruines qui vous en sont demourées : certainement tu trouueras autant de difference, comme les Prophetes nous en escriuent, entre celle tant excellente Eglise qui florissoit soubz Daud & Solomon : & celle, laquelle tombée en toutes manieres de superstitions soubz Sedecias & Ioachin, auoit totalement corrompu la pureté du seruice de Dieu. Maintenant donc diras-tu, que cestuy-là est ennemy de l'antiquité ; qui par vn zeile de la sanctimonie & pieté ancienne ; non content de la presente corruption ; en toutes choses voudra essayer d'emender en

der en mieux ; & restituer en leur pristi-
 ne resplendissiance, les choses qui sont
 deprauees & dissipées en l'Eglise? Com-
 me ainsi soit donc que la santé & fermeté
 de l'Eglise consiste principalement &
 soyt ornée de troys choses : sçauoir est,
 de doctrine, de discipline, & de Sacre-
 mentz : viennent les ceremonies au
 quart lieu, affin d'exercer le peuple en
 deuoir de pieté : pour bien sauuer vo-
 stre Eglise, & luy garder son honneur,
 par lequel des quatre veus-tu que
 nous la iugeons? Premièrement la do-
 ctrine des Prophetes & la verité Euan-
 gelique, en laquelle il fault que l'Eglise
 soit fondée, non seulement est pour la
 plus part esteincte entre vous : mais
 par grande outrance on la chasse & pour
 suyt à feu & à sang. Et toy, m'allegue
 rois-tu bien, & auferois-tu bien me main-
 tenir icelle estre Eglise, en laquelle tou-
 tes les institutions de nostre foy ordon-
 nées par la parolle de Dieu ; consignées
 es liures des Saintz Peres ; & mesmes ap-
 prouées des conciles anciens, sont fu-
 f 2 rieuse-

rieusement repoussées & persécutées ? Dys moy, ou sont seulement les traces & entresignes de l'ordre tant saint & véritable, que les ministres & Euesques anciens ont obseruez en l'Eglise ? Ne vous estes vous pas moquez de toutes leurs constitutions ? N'avez-vous pas foulé aux piedz tous leurs canons, & ordonnances ? Quant aux Sacremens, ie ne puis penser, sans en auoir tresgrand horreur, comment vous les auez prophanez meschamment. Au regard des ceremonies, vous en auez certes plus qu'assez. Mais veu que le plus souuent leur signification est inepte, sotté, & mesmes corrompue par mille superstitions : que peuuent elles proffiter à la conseruation de l'Eglise ? De tout ce que ie dy, il n'y a rien, comme tu voys, qui soit aucunement rengregé ou augmenté en maniere d'accusation par moy : toutes ces choses sont si notoires & manifestes, que mesmes on les peut monstrier au doigt, s'il y auoit yeux pour y prendre garde. Or, s'il te plait, enquiers-toy
main

maintenant de nous en toute diligence
 selon ceste reigle, & sans point de faute
 il s'en faudra beaucoup, que tu nous con-
 uainques des crimes dont tu nous as ac-
 cusez. Quant est des sacremens, nous n'y
 auons rien touché : si non affin que (remis
 en leur naïfue pureté dont ilz estoient des-
 chez) ilz receussent leur premier hon-
 neur & dignité. Des ceremonies, nous
 les auons pour la plus part abolies : mais
 nous auons esté contreinçtz de ce faire,
 en partie, pource que par leur grande
 multitude, elles sembloient forligner en
 Iudaïsme : & en partie, pource qu'elles
 auoient tant occupé l'entendement du
 menu peuple, & emply de supersti-
 tions, qu'elles ne pouuoient consister
 aucunement, sans nuire à la pieté, la-
 quelle elles deuoient auancer. Nous en
 auons toutefois retenu celles qui nous
 sembloient souffire au temps & au lieu.
 Nous confessons bien, n'estre point
 encore paruenuz à la discipline qui
 estoit obseruée par l'Eglise ancienne.
 Mais quel droit & raison y a-il ; que
 f 3 foyons

soyons accusez de l'auoir subuertie ; par ceux mesmes, qui seulz l'ont tolue & abolie, & qui desirans la remettre en son premier estat ; iusques à present nous en ont empeschez ? Touchant la doctrine, ie ne crains point d'en appeler & du tout m'en rapporter à l'Eglise ancienne. Et pourtant que, comme par maniere d'exemple, tu as touché certains poinctz, par lesquelz il te semble auoir eu quelque occasion de nous diffamer : ie monstrey à briefz motz, comment tu nous accuses à tort & faul sement, d'auoir controuué cés choses là, contre l'autorité de l'Eglise. Deuant toutefois que ie vienne à particulariser, ie te veux bien admonester que tu penses & consideres à deux fois, pour quelle raison tu blasmes les nostres d'auoir mis leur estude à l'explication de l'écriture. Car tu sçais bien, que par leurs veilles & lucubrations, ilz ont donné si grande clarté à la parolle de Dieu, que enuie mesmes auroit honte de les prier en celà de toute louënge. Aut
tant

tant y a-il de bonté & preudhommie en toy, de dire que le peuple a esté seduit par nous en questions difficiles & subtiles : & quasi circumuenu par celle philosophie, de laquelle Sainct Paul commande aux Chrestiens se donner garde. Comment? Ne te souuiens-tu point quel estoit le temps, auquel noz gens commencerent à se monstrier? quelle doctrine apprenoient és escholes, ceux qui tendoient auoir administration en l'Eglise? Tu sçais bien toymesme, que ce n'estoit que pure sophisterie : voire & tant entortillée, tant meslée, tant pleine de destours, & tant entrelyée : que la Theologie scholastique se pouuoit dire à bon droit, vne certaine espee de Magie secrete : en laquelle, tant plus que chascun l'obscurcissoit de plus espesses tenebres, & empeschoit soy & les autres en difficultez & sentences obscures : tant plus estoit-il estimé ingenieux & subtil en sa doctrine. Et aussi quand ceux, qui estoient formez en telle boutique, vouloient monstrier au

f 4 peu-

peuple le fruit de leur doctrine : de quelle dextérité, ie vous prie, edifioient ilz l'Eglise ? Mais affin que ie ne dechiffre point tout par le menu : quelz sermons y auoit-il lors en toute l'Europe ; qui representassent la simplicité , en laquelle Sainct Paul veult que le peuple Chrestien demeure toute sa vie ? Mesme, ou estoit le sermon, duquel les fortes vieilles n'appriussent plus de refueries ; qu'elles n'eussent peu raconter vn moys durant auprès de leur foyer ? Car leurs predications estoient tellement ordonnées, que l'une des parties estoit en ces obscures & difficiles questions de l'eschole , pour tirer en admiration le pource & simple peuple, l'autre se passoit en fables ioyeuses, & speculations recreatiues, pour exciter & esmouuoir le cœur d'iceluy à ioyuseté. On entremesloit quelques motz de la parole de Dieu, affin que par la maiesté d'iceux, ilz donnassent couleur à leurs songes & refueries. Mais incontinent que les nostres ont leué

leué leur enseigne : en vn moment toutes cés tenebres ont esté esclarcies entre nous. Or voz prescheurs, en partie apprins & enseignez par les liures d'iceux : & en partie contreinctz par honte & murmuration du peuple, se conformer à l'exemple des dessusdictz : en core ne se peut faire qu'ilz ne sentent à pleine gorge ceste vieille bestise & asnerie. De sorte, que si l'on fait comparaison de nostre façon de prescher, à la leur, mesme avec celle qui est la plus estimée d'entre eux : on congnoistra facilement que tu nous as faict vne grosse iniure. Et si tu eusses voulu poursuyure vn peu plus auant les parolles de Sainct Paul : il n'est si petit enfant, qui n'eust congneu, le crime dont tu nous charges, estre à imputer à vous, plustost qu'à nous autres. Car l'Apostre dit, celle philosophie estre vaine, qui rauit les consciences fideles par les constitutions des hommes, & elementz de ce monde : desquelz vous auez corrompu & ruyné l'Eglise. Or nous deschar

f 5 ges

ges tu incontinent après par ton témoignage mesme, quand entre tant de noz enseignemens, que tu entreprends d'espelucher, n'en allegues vn seul, du quel la congnoissance ne soit grandement necessaire à l'edification de l'Eglise. En premier lieu tu touches la iustification de la foy : de laquelle entre vous & nous est le principal & plus aigre combat. Est-ce là vne espineuse & inutile question ? Mais ostée la congnoissance d'icelle, la gloire de Iesus Christ est esteincte, la religion abolie, l'Eglise destruite, & l'esperance de salut totalement abbatue. Parquoy nous disons que cest article (lequel nous tenons estre le souuerain en nostre religion) a esté meschamment effacé par vous de la memoire des hommes. Ce qui est amplement & manifestement prouué & declairé en tous noz liurès : & d'auantage, la grosse ignorance, qui encore maintenant regne en toutes voz Eglises, tesmoigne, que ne nous en pleignons point à tort. Mais aussi tu
fais

fais trefmalignement icy de dire, qu'attribuans tout à la foy, ne donnions point lieu, & ne tenions compte des bonnes œuures. Je ne fonderay icy vne disputation absolue, laquelle certes requerroit vn liure entier : mais toutefois, si tu regardoys le catechisme & instruction que i'ay escrit à ceux de Geneue, estant pour lors ministre en leur ville : au premier mot comme vaincu tu te tairoys. Ceneantmoins ie traicte-
ray icy briueement en quelle sorte nous parlons de ceste matiere. Premièrement nous commandons qu'vn chacun commence par la recongnoissance de soy mesme : & non pas legierement, ny comme par maniere d'acquit, mais comme pour presenter sa conscience deuant le tribunal de Dieu : & que lors qu'il se trouuera assez condamné par son iniquité, il considere quant & quant la seuerité de son iugement, qui est denoncée contre tous pecheurs. Et ainsi confus & abbatu en sa propre misere, qu'il se prosterne & humilie deuant
Dieu,

92 R E S P O N S E D E

Dieu, ostée toute confiance de foy : gémiffant tendrement comme condamné à mort eternelle. Puis après nous demonstons le seul port de salut estre en la misericorde de Dieu, qui nous est exhibée en Iesus Christ. Car en luy seul, tout ce qui appartient à nostre salut, est accomply. Attendu donc, que tous les humains sont condamnez pecheurs deuant Dieu : nous disons, Christ estre la seule iustice : lequel par son obeyssance, a effacé noz transgressions : par son sacrifice, l'ire de Dieu a esté appaisée : par son sang, il nous a nettoyez de toute macule : par sa croix il a soustenu nostre malediction : par sa mort, il a satisfait pour nous. En ceste maniere nous disons l'homme estre reconcilié à Dieu le pere, par Christ : non par le merite ou dignité de ses œuvres, ains par la bonté & clemence gratuite du Seigneur. Quand donc par foy nous embrassons Christ, & venons comme en sa communion & participation : nous appellons celà, selon l'écriture,

ture, iustice de foy. Qu'as-tu icy, ô Sadolet, que tu puisses mordre ou reprendre? Est-ce pourtant que nous n'attribuons rien aux œuvres? Certes, pour la iustification de l'homme, nous nyons qu'elles valent, non pas vn poil de teste. Car l'escriture dit si clairement en tant de passages, que tous nous sommes perduz : & n'y a celuy qui ne soit en ce, pressé de sa conscience. Celle mesme escriture ne nous met en autre esperance, sinon en la seule bonté de Dieu : par laquelle noz pechez nous sont pardonnez, & iustice nous est imputée. Et si dit, que l'vn & l'autre est don gratuit : affin qu'elle declaire finalement, l'homme estre bienheureux, sans les œuvres. Mais, dis-tu, quelle autre chose entendons-nous par ce mot de iustice ; si l'on n'a point d'esgard aux bonnes œuvres? Vrayment si tu pensoys bien que c'est que l'escriture entend par ce mot iustifier : tu ne seroys point en ceste doubte. Car elle ne le refere pas à la propre iustice de l'homme

me, mais à la clemence & bonté de Dieu : lequel allouë au pecheur la iustice, encore qu'il ne l'ayt defferuy enuers luy, sans luy imputer aucune iniustice. Celle là, dy-ie, est nostre iustice, qui est descripte par Sainct Paul : sçauoir est, que Dieu nous reconcilie à foy, en Christ. Le moyen est mis après : c'est en ne nous imputant point noz pechez. Finablement elle monstre que nous sommes participans de ce bien, par la foy : quand elle dit, le ministere de ceste reconciliation estre contenu en l'Euangile. Ouy mais, ~~dis~~-tu, ce mot, foy, est vn mot qui comprend beaucoup, duquel la signification s'estend grandement. Mais au contraire, toutes foyes & quantes que Sainct Paul attribue à foy, la faculté de iustifier : il la limite & restreinct aux promesses gratuites de la beneuolence de Dieu : la destournant totalement de la fiance & esgard des œuures. Pourtant il conclud tant souuent : si c'est par foy, ce n'est pas donc par les œuures. Et derechef, si c'est par
lés

lés œuvres, ce n'est pas donc par foy.
 Voyre mais l'on fait iniure à Christ, si
 soubz le pretexte de sa grace, l'on reiet
 te lés bonnes œuvres : veu qu'il est ve-
 nu pour faire vn peuple agreable à
 Dieu, sectateur de bonnes œuvres. Sur
 quoy il y a beaucoup de semblables tes-
 moignages : par lesquelz est monsté,
 que Christ est venu, à ce, qu'en bien fai-
 sans, nous fussions par luy acceptables
 à Dieu. Noz aduersaires n'ont quasi au-
 tre calumnie en leur bouche : sinon
 qu'ilz nous disent auoir retiré lés hom-
 mes de l'estude de bien faire, par la pre-
 dication de la iustice gratuitement im-
 putée : laquelle calumnie est plus fri-
 uole, que par elle en rien nous puis-
 sions estre greuez ny pressez. Pour la
 iustification de l'homme, nous nyons
 lés bonnes œuvres auoir aucun lieu :
 mais leur assignons leur regne, en la vie
 des iustes. Car si celuy qui est iustifié,
 possède Iesus Christ, & que Christ ne
 soit iamais sans son Esprit : il s'ensuyt
 necessairement que ceste iustice gra-
 tuite

tuite est tousiours conioincte avec la
 regeneration. Parquoy, si tu veus bien
 entendre, comment la foy & les œuures
 sont choses inseparables : regarde en
 Christ, qui, comme dit l'Apostre, nous
 a esté donné en iustice & sanctification.
 Donc quelque part que la iustice de
 foy, que nous disons gratuite, est :
 Christ aussi y est. Et là ou est Christ,
 l'Esprit de sanctification est present,
 pour regenerer l'ame en nouveauté de
 vie. Au contraire, ou il n'y a nul estude
 de sainteté & innocence : ny Christ, ny
 son Esprit n'y peuuent estre. Et là ou
 Christ n'est point : là aussi n'est point
 iustice, ny mesme la foy : laquelle ne
 peut apprehender Christ en iustice,
 sans l'Esprit de sanctification. Veu donc
 que, ainsi que nous disons, Iesus Christ
 regenere à la vie bienheureuse ceux
 qu'il iustifie, après qu'il les a retirez du
 royaume de peché : pour les mener au
 Royaume de iustice, les transfigurant
 en l'image de Dieu, & les reformant par
 son Esprit à l'obeyssance de sa volun-
 té :

té : il n'y a point d'apparence de te vou
 loir plaindre , que par nostre doctrine
 nous autres laschons la bride aux de
 sirs de la chair. Et si ne veulent dire au
 tre chose toutes les allegations que tu
 mets en auant , desquelles si tu veus
 abuser pour abolir la gratuite iustifica
 tion, regarde comment tu argues igno
 ramment. Sainct Paul dit en vn autre
 passage, que nous sommes deuant la
 creation du monde esleuz en Christ,
 pour estre sainctz & irreprehensibles
 en la presence de Dieu par Charité.
 Qui est-ce qui osera conclure par ce
 là, que l'election n'est point gratuite ;
 ou que Charité ne soit la cause d'icel
 le ? Ains plustost, tout ainsi que l'ele
 ction gratuite tend à ceste fin, que nous
 viuions deuant Dieu purement & sans
 macule : telle aussi est la fin de la gratui
 te iustification. Cependant toutefois
 nous demeurons fermes & stables en
 ce, que non seulement l'homme est pour
 vne fois iustificié sans aucun merite de
 ses œuvres : mais aussi, que le salut per
 g petuel

petuel d'iceluy gist seulement en ceste iustice gratuite. Et que nullement sés œuvres ne peuvent estre aggreables à Dieu, si elles ne sont acceptées & approuuées par icelle iustice. Parquoy ie me suis esmerueillé grandement, en lisant tés escrits, de ce que tu dis charité estre la premiere & principale cause de nostre salut. O Sadolet, qui est celuy qui eut iamais pensé ouyr vne telle parolle de toy? Les aueugles mesmes au milieu de leurs tenebres, sont plus certains de la misericorde de Dieu : que d'oser attribuer le principal de leur salut à charité. Mais ceux qui ont vne seule scintille de la lumiere de Dieu, sentent bien que leur salut n'est arresté par aucune autre chose, sinon qu'ilz sont adoptez de Dieu. Car le salut eternal, est l'heritage du pere celeste, qui est seulement préparé à sés enfans. D'auantage, vouldroit-on assigner autre cause à nostre adoption; que celle qui est communément mise en l'escriture? Sçauoir est, que le premier amour

amour n'est pas procedé de nous, mais
 que Dieu de son propre mouuement
 & bonne volonté, nous a receuz en gra
 ce & beneuolence. De cestuy tien aueu
 glement, prouient l'autre erreur, que
 tu maintiens les pechez estre purgez &
 effacez par penitences & satisfactions.
 Ou sera donc ceste seule hostie satisfa
 ctoire, de laquelle si on s'en retire, selon
 l'escriture, il ne reste plus autre sacrifi
 ce pour les pechez? Cherche bien en tou
 te la sainte escriture : que si le sang de
 Christ nous est proposé pour le pris
 de nostre satisfaction & ablution : par
 quelle temerité oses-tu transferer cest
 honneur à tés œuvres? Et si ne fault pas
 que tu imputes ce sacrilege à l'Eglise
 de Dieu. le confesse bien que l'Eglise
 ancienne auoit ses satisfactions : toute
 fois elles n'estoient pas telles, que par
 icelles les pecheurs pensassent impe
 trer grace, & se rachetter de leurs pe
 chez : mais c'estoit pour approuuer la
 resipiscence, qu'ilz monstroient par de
 hors, n'estre point feincte : & pour effa

g 2 cer la

cer la memoire du scandale qui estoit venu à cause de leurs meffaitz. Et si n'estoient pas enioinctes à vn chascun, mais à ceux-là tant seulement, qui estoient tombez en quelque grief & enorme peché : & ce avec vne solennelle obferuance. Quant au sacrement de la Cene, tu nous reprens de ce que nous voulons comprendre & enclorre le Seigneur du ciel & de la terre, ensemble sa diuine & spirituelle puissance (qui est libre & infinie) és angletz d'un corps naturel, qui a ses certaines mesures & proportions. Cessera-on iamais de calumnier? Nous auons tousiours ouuertement tesmoigné, que non seulement la diuine puissance de Christ, mais aussi son essence est espanchée par tout, & qu'elle n'a point de certains limites : & toy, tu n'as point de honte de nous reprocher, que nous l'auons enclose és proportions d'un corps naturel. Pourquoi celà? Pource que nous n'auons point voulu, ainsi que vous, assubiectionner son corps à choses visibles & terrestres.

riennes. Mais si syncerement, & à la ve
 rité tu voulois iuger, certainement tu
 n'ignores point, combien ces deux cho
 ses sont contraires : oster du pain la pre
 sence locale du corps de Christ : ou de
 restreindre & enserrer sa puissance spi
 rituelle, és fins d'un corps naturel. Et
 toutefois, tu ne deuoyes point calum
 nier en ce, nostre doctrine de nouuel
 leté : veu que cest article a tousiours
 esté certain en l'Eglise. Mais pource que
 ceste disputation nostre, par sa gran
 deur, souffiroit à vn liure entier : il
 vault mieux, pour nous releuer de pei
 ne, que tu lises l'Epistre d'Augustin à
 Dardanus : en laquelle tu trouueras,
 qu'un seul & mesme Christ, par la gran
 deur & magnitude de sa diuinité, exce
 de le ciel & la terre : & toutefois n'est
 pas selon l'humanité espendu par tout.
 La vraye communication de sa chair &
 de son sang, qui est exhibée aux fideles
 en la Cene, nous la preschons, entant
 qu'il est en nous : monstrans ouuerte
 ment, icelle chair estre la vraye viande

g 3 de vie,

de vie, & ce sang estre le vray breuuage : & ce, non seulement par vne conception imaginaire, de laquelle l'ame ne se contente point : ains veritablement iouyft de sa vertu. Nous ne reiettons point de la Cene, la presence de Christ par laquelle nous sommes conioinctz & entez en luy : & si ne l'anneantiffons pas, pour veu que ceste locale circumscription n'y soit point : & que le glorieux corps de Christ ne soit retiré en ces bas elementz : & que l'on ne feigne point le pain estre transsubstantié au corps de Christ, affin qu'il soit finalement adoré comme Christ. La dignité, & l'vsage de ce hault mystere, selon nostre pouuoir, nous la magnifions : declarans quelle vtilité nous en peut venir. Toutes lesquelles choses sont mesprisées & presque enseuelies par deuers vous. Car mesprisans la beneficence de Dieu, qui nous est icy offerte, & ne tenans compte de l'vsage legitime d'un tel benefice (en quoy principalement il se falloit arrester) il vous souffrit

souffit que le peuple, sans aucune intelligence de ce mystere spirituel, ayt en admiration le signe visible & charnel.

De ce que nous auons reprouué ceste vostre tant grosse & materielle
T R A N S S V B S T A N T I A
T I O N, que vous establisiez : de ce aussi que nous auons enseigné ceste tant hebetée adoration (par laquelle les espritz humains, detenuz és elementz de ce monde, estoient empeschez de venir à Christ) estre peruerse & inique : nous ne l'auons point faict, sans le consentement mesmes de l'Eglise primitiue : de laquelle volontiers (mais c'est en vain) tu voudroys couvrir les abominables superstitions qui regnent encores entre vous. Touchant la confession auriculaire, nous auons reprouué celle constitution de Pape Innocent : qui commande à vn chascun de dire tous les ans à son prestre particulier, tous ses pechez. Comment, & par quelles raisons nous l'auons aboly, il seroit long à raconter. Ceneantmoins, que ce soit

vne chose meschante, il appert par ce, que les consciences des fideles deliurées d'un tel torment, ont seulement commencé à se reposer & confier en la bonté & misericorde de Dieu : qui auparavant estoient en continuelle anxieté & perturbation. Je ne diray mot des grandes playes, que l'Eglise a soufferte par ceste confession : par lesquelles à bon droit nous la devons tenir pour execrable. De ce qui s'y fait maintenant par vous autres, il te souffise, qu'il n'y en a rien escript, ny és commandemens de Christ, ny és institutions de l'Eglise primitive. Tous les passages de la sainte escriture, que les Sophistes tachent destordre, pour prouver icelle confession : nous leur auons puissamment arraché. Et les histoires ecclesiastiques, que nous auons aujourd'huy entre mains, tiennent qu'il n'en estoit point de nouvelles, de ce temps là, auquel tout estoit obserué purement : à quoy aussi s'accordent les tesmoignages des peres. C'est donc abus & tromperie, de
ce que

ce que tu dis, l'humilité estre en celà com-
 mandée & establie par Christ & par l'E-
 glise. Car, combien qu'il y ayt quelque ap-
 arence d'humilité: toutefois il s'en fault
 beaucoup, que toute deiection soubz vm-
 bre d'humilité, soit plaifante & aggree-
 ble à dieu. Pourtant nous enseigne saint
 Paul, icelle estre vraye humilité qui est
 conforme & reiglée selon la pure parol-
 le de dieu. Pour affermer l'intercession
 dés saintz, si ton propos seulement est,
 que par continuelz desirs ilz demandent
 l'accomplissement du Royaume de Christ
 auquel est contenu le salut de tous fi-
 deles : il n'y a celuy d'entre nous qui
 doute en rien de celà. Parquoy tu
 n'as rien gaigné de t'arrester tant sur
 ce poinct. Mais certes, tu ne voulois
 pas perdre ce gentil propos, duquel tu
 nous lardonnes : comme si nostre opi-
 nion estoit, que les espritz mourussent
 avec le corps. De nous, nous laissons ce-
 ste philosophie à voz souuerains Euef-
 ques, & au college dés Cardinaux: des-
 quelz elle a esté fidelement reuerée, par

g 5 main-

maintes années, & est encores pour le present. Et oultreplus, celà que tu adioustes après (sçauoir est, viure voluptueusement en delices, sans aucun esgard de la vie future : & se moquer de nous autres pources homuncuncules, qui tant soigneusement trauaillons pour aduancer le Royaume de Dieu) leur est naturellement propre. Dauantage, quant à l'intercession des sainctz, nous nous arrestons en tel endroit : qu'il n'est pas de merueilles si tu n'en fais aucun semblant. Car il en a fallu effarter innumérables superstitions, qui estoient paruenues iusque là, que l'intercession de Christ estoit totalement abolie de la memoire des hommes : les sainctz estoient inuoquez comme dieux : les propres appartenances de Dieu, leur estoient attribuées : & n'y auoit pas grande difference entre la veneration d'iceux, & celle idolatrie, que tous, à bon droit, ont en horreur & execration. Entant que touche au purgatoire, nous sçauons qu'aucunes Eglises anciennes faisoient quelque

quelque memoire dés mortz en leurs prieres : mais elles estoient raires, sobres, & comprinses en peu de parolles : qui finablement n'auoient apparence de vouloir autre chose, sinon de testifier briuelement leur charité enuers les trespasses. Mais encores n'estoient pas naiz les maistres manouuriers qui ont forgé vostre purgatoire : lesquelz puis après l'ont dilaté si amplement, & l'ont mis en telle eminence & hauteur : que la meilleure portion de vostre Royaume en est estayée & soustenue. Tu sçais toymesme, quel monstre d'erreur en est procedé : tu n'ignores, combien d'enforceries superstition a volontairement engendré, pour se tromper soy-mesme : tu congnois, combien d'impofitures & tromperies auarice a icy forgées, pour succer & tirer le bien du simple peuple : tu voys bien, quelle perte la vraye religion en a soufferte. Car, affin que ie ne die rien du seruice de Dieu, qui a esté par luy abbatu : le pis certes est, que quand les hommes, à l'en

uie

uie l'un de l'autre, sans aucun commandement de Dieu, ont voulu ayder aux trespassez : ilz ont totalement mesprisés les vrayes offices de charité, qui toutefois sont tant requis & commandez. Je ne souffriray point, ô Sadolet, qu'en attribuant telz sacrileges au nom de l'Eglise, tu la viennes, contre tout droit & raison, à diffamer, & par ce nous rendre odieux vers gens idiotz : comme si nostre propos estoit de mener guerre contre icelle. Car, combien que ie confesse aucuns fondemens de superstitions auoir esté anciennement iettez, qui aucunement degeneroient de la pureté Euangelique : si sçais-tu bien, que ces monstres d'impiété (contre lesquels principalement nous bataillons) ne sont point de si longue main, ou, pour le moins, n'estoient point parcreuz iusque à telle grandeur. Et certes, pour expugner, briser, ruyner, & abolir vostre royaume, nous ne sommes pas seulement armez de la vertu de la parolle de Dieu : mais aussi nous sommes garniz de l'au-

de l'autorité dés saintz peres. Et affin
 que quelque fois entierement ie puisse
 arracher de tés mains l'autorité de
 l'eglise, que tu nous mets tousiours au
 deuant, comme vn bouclier d'Aiax : ie
 te monstrey par certains exemples,
 de combien longue distance vous diffe-
 rez de celle paternelle & ancienne san-
 ctimonie. Nous vous accusons d'auoir
 subuertý le miniftre : duquel simple-
 ment vous retenez le nom vuyde, &
 fans l'effect de la chose. Car, quant à
 la sollicitude de repaistre spirituellement
 le poure peuple : les enfans mesmes
 voyent bien, que voz Euesques & Pre-
 stres n'y font non plus qu'images mor-
 tes : & experimentent les hommes de
 tous estatz, qu'ilz ne sont vaillans sinon à
 piller & deuorer. Nous ne pouuons por-
 ter, que au lieu de la sainte Cene l'on
 introduyse vn sacrifice, lequel anneau-
 tisse la vertu de la mort de Iesus Christ.
 Nous erions contre l'execrable mar-
 chandise & foyre dés Messes : & nous com-
 plaignons de ce que le peuple Chrestien
 est

est quasi priué de la Cene du Seigneur. Nous inuectiuons contre la meschante & inique adoration des images. Nous prouuons les sacremens auoir esté pol-
luz & souillez par plusieurs prophanes & impures opinions. Nous enseignons, les pardons & indulgences auoir esté introduictes, sans qu'on s'en apperceust, au tresgrand & horrible opprobre de la croix de Christ. Et nous complaignons, la liberté Chrestienne auoir esté submergée & oppressée par traditions humaines. Et pour ce auons-nous donné ordre, que les Eglises, que Dieu nous a commises, fussent purgées & nettoyyées de telles & semblables pestes. Complains-toy maintenant, si tu peus, que nous ayons faict iniure à l'Eglise, d'auoir ainsi osé violer ses venerables constitutions. Certainement celà est desjà tant commun, que tu ne gaignerois rien à le nyer, qu'en toutes ces choses l'ancienne Eglise s'accorde avec nous : & qu'elle ne vous est point moins contraire que nous mesmes. Or
me

me souuient-il icy que tu dis en ie ne sçay
 quel passage, comme voulant faire la
 chose plus petite : qu'il ne s'enfuyt pas
 pourtant, si voz conditions sont desor-
 données, que nous nous séparions de
 la sainte Église. Certes à grand'peine
 se peut-il faire, veu tant de cruautéz,
 auarices, rapines, intemperances, inso-
 lences, & tant d'exemples de toutes li-
 cence & meschanceté, qui continuelle-
 ment se commettent par gens de ta sorte:
 que le courage du peuple ne soit gran-
 dement destourné de vous, & de vostre
 party. Mais nulle de ces choses ne nous
 a induictz à essayer, ce que par trop
 plus grande nécessité nous auons entre-
 pris. Laquelle certes a esté, pource que
 la clarté de la verité diuine estoit estein-
 cte, la parolle de Dieu enseuelie, la ver-
 tu & efficace de Christ abolie de pro-
 fonde oubliance, & l'office du pasteur
 entierement subuerty. Cependant l'im-
 pieté se mettoit tellement en auant, qu'à
 peine estoit-il aucune doctrine Chre-
 stienne, qui fut pure & sans mixtion :
aucune

aucune ceremonie vuyde d'erreur : & nulle portion du seruice diuin exemptée de superstition. Ceux-donc qui repugnent à telles iniquitez , font-ilz la guerre contre l'Eglise, ou plustost, ne taschent ilz point à luy ayder ; la voyant ainsi affligée & oppressée de tous costez ? Et encore tu nous viens à alleguer vostre obeissance & humilité : sçauoir est, que la reuerence de l'Eglise vous empesche de mettre la main à de chasser toutes telles iniquitez. Qu'a de commun vn homme Chrestien, avec ceste contrefaïcte obeissance, laquelle, au mespris de la parolle de Dieu, vient seruir & obeyr aux hommes ? Que luy est-il avec ceste contumace & rebelle humilité ; laquelle mesprisant la maiesté de Dieu, a seulement lés hommes en honneur & reuerence ? Fy, fy, de telz faulx tiltres de vertuz : qui ne sont mis en auant, sinon pour couvrir & cacher lés vices. Venons au poinct sans tromperie. Soit humilité entre nous, laquelle, à commencer au moindre, honnore cha-

re chascun selon son degré: de sorte qu'elle attribue à l'Eglise la souveraine dignité & reuerence, qui toutefois soit finablement referée à Christ, chef d'icelle. Soit l'obeissance, qui nous renga à tellement ouyr noz superieurs, & ceux qui ont charge de nous: qu'elle attribue toutefois toutes noz actions, à la seule reigle de la parolle de Dieu. Soit finablement l'Eglise, laquelle ne tasche à autre chose, sinon à regarder la parolle de Dieu en toute religieuse humilité, & soy contenir soubz son obeissance. Mais, diras-tu, quelle arrogance est-ce à vous autres, de vous vanter que l'Eglise estauec vous seulz; & cependant en vouloir priuer la reste du monde vniuersel? Certes, Sadolet, nous ne nyons point que les Eglises, ou vous presidez, ne soyent Eglises de Christ: mais nous disons, que le Pape, ensemble toute la troupe de ses faux Euesques, qui vers vous ont occupé le lieu de pasteurs, sont loups trescruelz & dangereux: lesquelz, iusques icy, n'ont eu au

h. tre

tre defir finon que de confumer & destruyre le Royaume de Christ : iufques à ce, que par ruynes & defolations il fut du tout deformé & aneanty. Et fi ne sommes pas les premiers qui en auons faict complaincte. De quelle vehemence fouldroioit faint Bernard contre Pape Eugene ; & tous les Euefques de fon temps ? Mais combien estoit plus tolerable l'estat de ce siecle là, que du present ? Car pour le iour d'huy on est paruenue à l'extreme & plus hault degré de toute meschanceté : tellement que ces contrefaictes vmbres d'Euefques (esquelz tu penfes confister toute la fermeté ou ruyne de l'Eglise) ne peuvent ià plus souffrir, ny leurs vices propres, ny les remedes contre iceux : par lesquelz nous difons icelle auoir esté cruellement abbatue & mutilée : & que peu s'en a fallu, qu'elle n'ayt esté rafée & mise à fac. Ce que fans point de faute fut aduenue, si la finguliere bonté de Dieu n'y eut mis empeschement. De sorte , qu'en tous lieux occupez par la tyrannie

tyrannie du Pape, à grand' peine y apparoissent certaines traces & vestiges rompuz & espars : par lesquelz tu puisses iuger les Eglises là gesir demy enseuelies. Et ne faut point que celà te semble estrange : comme ainsi soit que tu entendes par la bouche de Saint Paul, le siege d'Antechrist ne deuoit estre aillieurs, qu'au milieu du sanctuaire de Dieu. Ceste seule & vnique admonition ne nous doit elle point esueiller ; affin de nous donner garde, que tromperies & deceptions ne soyent introduictes en l'eglise, soubz le nom & vmbre d'icelle? Or quelz qu'ilz soyent, dis-tu, ceneant moins il est escrit: Ce qu'ilz vous diront faites-le : ouy bien s'ilz sont assis en la chayere de Moyse. Mais attendu que de la chayere de vanité, ilz abusent le peuple, par leurs resueries, il est escrit, Donnez vous garde de leur leuain. Ce n'est point à nous, ô Sadolet, d'oster à l'Eglise son droit, qui luy a esté non seulement concedé par la benignité de Dieu: mais aussi a esté feuerement vengé & main

h 2 tenu

116 RESPONSE DE

tenu par plusieurs menaces & malédictions. Car tout ainsi que les pasteurs ne sont point enuoyez de luy pour gouverner l'Eglise, avec vne puissance licentieuse & irreguliere, mais sont reestreinctz à vne certaine forme de deuoir, laquelle il ne fault point excéder : ainsi est-il commandé à l'Eglise, d'aduiser & se donner garde, combien fidelement s'acquient ceux, qui soubz telle condition en ont prins la charge. Parquoy, ou l'on ne s'arrestera pas grandement au tesmoignage de Christ : ou il ne sera pas licite d'abroger & diminuer, tant soit peu, l'autorité de ceux, qu'il a ornez de telles preeminences & dignitez. Mesmes certes tu es bien trompé, si tu penses que le Seigneur ayt mis sur son peuple des tyrans, qui gouvernassent tout selon leur fantasie : par ce qu'il a donné si grande puissance à ceux qu'il enuoye pour annoncer son Euan-gile. Tu t'abuses bien en ce, que tu ne regardes pas, que leur pouuoir est limité, auant que leur estre baillé. Nous confessons

fessons donc, qu'il fault escouter les pasteurs de l'eglise, comme Christ mesmes: voire ceux qui deuëment exercent l'office à eux enioinct. Qui est tel, non pas affin que arrogamment ilz viennent à ingerer & mettre en auant leurs decretz forgez à la vollée : mais que religieusement, & de bonne foy ilz annoncent les parolles, qu'ilz ont receuës par la bouche du Seigneur. Car par telles restrictions Christ a limité la reuerence, qu'il vouloit estre donnée aux Apostres. Et ne s'attribue Sainct Pierre aucune autre chose, ny ne le permet aux autres : sinon, quand ilz parlent entre les fideles, que ce soit comme de la bouche du Seigneur. L'Apostre Paul magnifie grandement celle puissance spirituelle qu'il auoit : mais avec telle moderation, qu'elle ne puisse rien, sinon à edification : qu'elle n'ayt aucune apparence de domination : finablement, qu'elle ne soit point donnée pour esteindre & sub iuguer la foy. Que maintenant vostre Pape se glorifie, tant qu'il voudra, de

h 3 la suc-

118 R E S P O N S E D E

la succession de saint Pierre. Car, quand bien il l'auroit obtenue, si ne gagnera-il point par là, que le peuple Chretien luy doye aucune obeyssance : sinon entant qu'il garde luymesme, la foy à Iesus Christ, sans foy destourner de la pureté de l'Euangile. Certainement l'Eglise des fideles ne vous appelle point à vn autre ordre, qu'à celui, auquel le Seigneur a voulu que vous demourissiez : quand elle vous renga à la forme & reigle, en laquelle route vostre puissance est limitée. Et cestuy est l'ordre estably par la voix du Seigneur entre les fideles : que le Prophete, tenant le lieu pour enseigner, soit iugé par l'assemblée des auditeurs. Duquel quiconque s'en veult exempter, il fault que premierement il s'efface du nombre des prophetes. Or à ceste heure se presente à moy matiere tresgrande, pour reprendre ton ignorance. Car entre les differens & controuerses de la religion, tu ne laisses autre moyen à l'assemblée des fideles : fors, que destournans leurs
yeux

yeux de la verité de la chose, ilz se viennent à soumettre & arrester au iugement des hommes plus sçauans & experimentez. Mais veu qu'il est certain, que l'ame dependante d'aillieurs que de Dieu seul, est subiecte à Sathan : combien seront malheureux & miserables ceux qui auront telz commencemens & principes à leur foy ? Par cecy apperceoy-ie bien, Sadolet, que tu as vne theologie par trop stupide & ocieuse : semblable quasi à celle, de ceux qui iamais n'ont experimenté à bon escient les af-faux en leurs consciences. Autrement certes tu ne constitueroy pas l'homme Chrestien en lieu tant glissant & dangereux : auquel il ne pourroit demourer seulement vn moment d'heure, si, tant peu que soit, il estoit heurté. Presente moy, ie ne dy pas vn homme du moyen peuple, mais le plus sot & rude porchier. S'il est du troupeau de Dieu, il fault qu'il soit préparé au combat qui est ordonné de Dieu à tous fideles. Voicy l'ennemy tout prest : il approche, il

h 4 combat :

combat : voire ennemy bien en point, & auquel nulle puissance mondaine est inexpugnable. Ce pource miserable de quoy se garnira-il ? quelles armes pourra-il auoir ; pour se garder qu'à vn coup il ne soit accablé ? Il n'y a, dit l'apostre, qu'un glaive, duquel il nous fault combattre : c'est la parole de Dieu. L'ame donc desnudée de la parole de Dieu, est liurée au Diable toute desarmée, afin qu'il la tue. Or dy maintenant, ne fera-ce pas la premiere entreprise de l'ennemy ; d'oster au combatant le glaive de Christ ? Mais le moyen pour luy arracher ; n'est-ce point de le mettre en doute ; à sçauoir si ce à quoy il s'arreste, est parole de Dieu ; ou des hommes ? que feras-tu icy à ce pource miserable ? Luy diras-tu qu'il cherche çà & là les gens sçauans ; sur lesquels estant appuyé, il prenne soulagement & repos ? Voyre mais l'ennemy ne le laissera pas seulement respirer en ce subterfuge. Car s'il l'a vne fois contreint iusque là, de mettre du tout sa confiance es hommes : il le forcera & renuer-

renuerfera de plus en plus, iufque à ce que du tout il l'ayt confondu. Donc, ou facilement il fera opprimé : ou, en delaiſſant lés hommes, il regardera droit au Seigneur. La choſe certes eſt ainſi, que la foy Chreſtienne ne doit point eſtre fondée ſur le teſmoignage dés hommes, ny appuyée par opinions douteuſes, ny meſmes ſouſtenue par humaine autorité : mais engrauée en noz cœurs par le doigt de Dieu viuant: de ſorte que nulle ſeduction d'erreur la puiſſe effacer & aneantir. Celuy donc n'a rien de Chriſt, qui n'a en foy cés principes & commencemens. C'eſt à ſçauoir, qu'il eſt vn Dieu, illuminant noz penſées pour congnoiſtre ſa vérité: laquelle il ſigne & ſelle en noz cœurs par ſon Eſprit, conſermant & aſſeurant noz conſciences par le certain teſmoignage d'iceluy. Ceſte cy eſt la ferme & pleine certitude (à parler proprement) à nous tant recommandée par Sainct Paul. Laquelle, tout ainſi qu'elle nous rend aſſeurez ſans auoir

h 5 doute

doubte ou deffiance aucune : auffi pareillement elle n'est en fufpens ou vacillante entre les altercations des hommes, ſçauoir à quelle partie elle adherera pluſtoſt. Mais encores que tout le monde luy contrariaſt : ceneantmoins elle demeure ferme & ſtable en ſon opinion. De là vient & procede la puiffance de iuger que nous attribuons à l'Eglife : laquelle nous voulons luy eſtre inuiolablement gardée. Car, combien que le monde ſ'eſmeue & ſe trouble par diuerſitez d'opinions: ceneantmoins l'ame fidele n'eſt iamais tellement delaiſſée, qu'elle ne ſuyue touſiours le droit chemin à ſalut. Toutefois ie ne veux point icy imaginer vne ſoy tant parfaite, laquelle ne puiſſe iamais errer ny faillir en l'election du bien & du mal: ou ſeindre & ſonger vne repugnance & contumace, laquelle, comme ayant preeminence & ſuperiorité, meſpriſe & reiette tous hommes, ſans ſ'arreſter au iugement de perſonne, & ſans faire difference entre le ſçauant & l'ignorant.

Mais

Mais plustost ie confesse que ceux mesmes qui ont la conscience plus pure & deuote, ne paruiennent pas à l'intelligence de tous les mysteres de Dieu : ains le plus souuent és choses plus euidentes, ilz ne voyent goutte. Et ce par la prouidence du Seigneur : affin qu'ilz s'accoustument à toute modestie & submission d'esprit. D'auantage ie confesse iceux auoir en telle reputation & estime toutes gens de bien, & par plus fort l'Eglise: qu'ilz ne se separeront, que bien enuiz, d'un homme qu'ilz congnoistront auoir la vraye intelligence de Christ & de sa parolle. De sorte, qu'ilz ayment mieux demourer quelque foys suspens en leur iugement : que legierement entrer en dissention. Le maintien seulement cecy, que, cependant qu'ilz s'arrestent à la parolle de Dieu, ilz ne seront iamais si surprins, qu'ilz soyent tirez iusques à perdition: & que la verité de la parolle leur est si certaine & manifeste, que ny les Anges, ny les hommes ne les pourroient diuertir d'icelle,

d'icelle. Parquoy, laissons aller ceste friuole simplicité, que tu dis estre bien seante aux rudes & ignorans: de regarder tant à cés sçauans personnages, & s'arrester à leur deliberation. Car, outre ce que nulle persuation de religion, tant obstinée qu'on voudra, qui se repose aillieurs qu'en Dieu, ne merite pas le nom de foy: qui sera celuy qui appellera foy; vne ie ne sçay quelle douteuse opinion; laquelle non seulement n'est pas aysément extorquée par art diabolique, mais aussi flotte & vacille de soy-mesmes, selon le changement du temps; de laquelle à peine l'on ne peut esperer autre fin; sinon que finalement elle se perde & esuanouisse? De ce que tu nous accuses faulxement contre ce que tu sçais, qu'en reietans ce ioug tyrannique, nous n'auons eu autre consideration, fors de nous laisser la bride, & mettre en vne licence desfreiglée, voyre delaissée par nous (Dieu le sçait) toute cogitation de la vie future: soit assis iugement sur la comparaison

paraison de vostre vie à la nostre. Certainement nous sommes pecheurs, & vices abondent en nous, & beaucoup, nous tombons plus que trop souuent, & deffaillons grandement : touteſoys honte & vergongne me retiennent de m'oſer glorifier (autant que la verité le permet) de combien ſommes meilleurs que vous, & en tous endroitz. Si d'auanture tu n'en vouloys excepter Rome, ce trefbeau ſanctuaire de toute ſaincteté : laquelle miſe hors dés gons, & les barrières de droite diſcipline rompues, toute honneſteté foulée aux piedz, ſ'eſt tant deſbordée en toutes ſortes de meſchancetez, qu'à grand' peine tel exemple d'abomination n'a iamais eſté. Je croy qu'il faudroit ſubmettre noſtre vie à tant de perils & dangers : affin qu'à l'exemple d'icelle, ne fuſſions contreinctz à vne plus ſeuere & eſtroicte continence. De nous, nous ne reſuſons point que la diſcipline eſtablie par les anciens Canons, ne ſoit auiourdhuy receuë, & que diligement &

ment & de bonne foy elle soit maintenue & gardée. Ains au contraire auons tousiours attesté, que la miserable ruyne de l'Eglise ne prouenoit d'ailieurs, sinon que par les superfluitez trop licencieuses, auoit perdu toutes ses forces & vigueur, & estoit demourée comme toute eneruée. Car il est necessaire, que le corps de l'Eglise, pour le rendre bien vny, soit lyé ensemble de discipline: tout ainsi comme vn corps est renforcy de nerfs. Mais, ie vous prie, comment est elle reuerée, ou desirée entre vous autres? Ou sont ces anciens Canons; par lesquels les Euesques & prestres estoient retenuz, comme avec vn mors, en leur deuoir & office? Comment sont esleuz iceux Euesques entre vous? par quelle probation? par quel examen? par quelle diligence? par quelle preuoyance? comment sont-ilz instituez au deuoir de leur estat? par quel moyen? par quelle religion? On les fait iurer seulement, en maniere d'acquit, qu'ilz exerceront l'office de pasteur. Mais non point

point (ainfi qu'il appert) à autre fin, finon pour lés rendre, oultre lés autres mefchancetez, periures. Pource donc qu'en prenant, ainfi comme par force, lés charges de l'Eglife : il leur semble bien auoir vne puiffance, qui n'eft aſtreincte à loy aucune: & pensent que par tel pouuoir toutes choſes leur ſoyent permifes. Tellement qu'il eſt facile à croire, qu'entre lés pyrates & eſcumeurs de mer, brigans & larrons y ayt meilleure police, & que lés loix y ſont mieux obſeruées: que non pas entre tous ceux de voſtre eſtat. Et pource qu'en la fin tu nous as citez comme criminelz deuant le ſiege iudicial de Dieu, induyſant quelque perſonne pour defendre noſtre cauſe: de moy ie ne crains de t'y rappeler. En ce que touche la doctrine, noſtre conſcience en eſt tant aſſeurée, qu'elle ne craint celuy Iuge celeſte: duquel elle ſçait certainement icelle eſtre deſcendue. Et ſi ne ſ'arreſte point a cés petites railleries, ou tu t'és voulu eſbatre, toutefois aſſez mal à

mal à propos. Car est-il riens plus importun ; que après estre venu deuant la face de Dieu , inuenter ie ne sçay quelles sottises ; & nous forger là vne defense peu idoine, laquelle deschoit incontinent ? Toutes foys & quantes que ce Iour là entre en la memoire des cœurs Chrestiens: ilz tombent en vne plus grande reuerence, qu'il leur soit loysible de se railler ainsi oyseusement. Omises donc telles delices, considerons vn peu ce Iour là, à l'attente duquel les courages des hommes doyuent tousiours estre arrestez : & nous souuienne, qu'il n'est point tant desirable aux fideles, qu'il ne doyue, à bon droit, estre craint & formidable aux prophanes & meschans contempteurs de Dieu. Dressons les aureilles à ce son de trompette, que les cendres mesmes des mortz orront de leurs sepulchres. Addressons noz cœurs & noz pensées à ce Iuge, qui par la seule resplendissance de sa face, decouurira tout ce qui est caché en tenebres, & manifestera tous les secretz du cœur

cœur humain , & par le seul Esprit de
 sa bouche il confondra tous les ini-
 ques. Or maintenant, aduises comme
 tu respondras à bon escient pour toy
 & pour les tiens : car de nostre cause,
 d'autant qu'elle est fondée sur la veri-
 té de Dieu, elle ne sera point depour-
 ueuë de bonne & iuste deffense. De noz
 personnes ie m'en rays, desquelles le sa-
 lut ne sera point constitué en aduocassa-
 ge & playderie : mais bien en humble
 confession & suppliantte priere. Mais
 quant à la cause du ministere, il n'y au-
 ra celuy d'entre nous, qui ne puisse
 parler pour soy comme il s'ensuyt. De
 ma part, Seigneur, i'ay experimenté,
 combien il est difficile & grief de sou-
 stenir enuers les hommes l'accusation
 enuieuse, dont i'estoye oppressé sur
 terre. Mais de la mesme confidence dont
 i'ay tousiours prouoqué & appelé de-
 uant ton tribunal, de celle là mesmes
 ie comparoys maintenant deuant toy :
 sçachant, regner en ton iugement la ve-
 rité : soubz la confiance de laquelle, me

i parfor-

parforçant, i'ay premierement osé entreprendre & peu parfaire (estant garny de son instruction) tout ce qui a esté par moy faict en ton Eglise. Ilz m'ont accusé de deux crimes tresgriefz : sçavoir est, d'heresie, & de scisme. Mais ilz reputent heresie, que i'ay osé contredire aux constitutions receuës entre eux. Qu'eusse-ie faict? l'oyoye de ta bouche, qu'il n'est point d'autre lumiere de verité, pour conduyre noz ames en la voye de vie, que celle qui estoit allumée de ta parolle. l'oyoye tout ce estre vanité, que l'humain esprit inuenoit de soymesmes, quant à ta maiesté, veneration de ton Nom, & mystere de la religion. Je congnoissoye que si les doctrines inuentées en la ceruelle dés hommes, estoient semées en l'Eglise au lieu de ta parolle : ce estre vne trop sacrilege outrecuydance. Et certainement, quand ie tournoye mon regard vers les hommes : toutes choses m'y apparoissoient contraires. Ceux qui estoient receuz pour superintendans de la foy, ne
 ilz n'en-

ilz n'entendoient ta parolle, ne ilz ne s'en soucioyent pas beaucoup. Ilz circumuenoient & abusoient le menu peuple d'estrangieres constitutions seulement, & se moquoient de luy par ie ne sçay quelles baueries. Auquel peuple la plus grande veneration de ta parolle estoit, la reuerer de loing, comme vne chose, à laquelle on n'a point d'accès: & cependant s'abstenir de toute l'inquisition d'icelle. Et estoit aduenue tant par ceste paresseuse besterie des pasteurs, comme par la stupidité du peuple: que tout estoit plein de pernicieuses erreurs, mensonges, & superstitions. Bien te nommoient-ilz vn Dieu: mais, transferans aillieurs la gloire que tu t'es appropriée, ilz se forgeoient & auoient autant de dieux, comme ilz en vouloient adorer pour Sainctz & Patrons. Ton Christ aussi estoit bien adoré pour Dieu, & retenoit le nom de Sauueur: mais de la part qu'il deuoit estre principalement honoré, il estoit quasi sans gloire. Car, despouillé de sa vertu &

i 2 puissance

puissance, estoit caché en la troupe
 dés Sainctz, comme vn autre du com-
 mun. Il n'y auoit celuy qui veritable-
 ment estimast ce sacrifice estre seul, le
 quel il t'offrit en la croix, & par lequel
 il nous reconcilia à toy. Nul ne pen-
 soit, voyre à peine songeoit-il, à sa sa-
 crificature eternelle, ny à l'intercession
 & mediation dependante d'icelle. Nul
 n'estoit qui se reposast en sa seule iusti-
 ce. Au regard de la confidence de salut
 qui est commandée & fondée en ta pa-
 rolle : elle estoit presque esuanouye.
 Mais au contraire, cecy estoit receu com-
 me pour chose certaine, que si quel-
 qu'un garny de ta benignité & de la lu-
 stice de ton filz, conceuoit en soy vne
 certaine & assurée esperance de salut :
 celà luy estoit attribué à vne folle arro-
 gance, & (comme ilz disoient) temera-
 ire presumption. Il y auoit plusieurs
 mauuaises opinions, qui subuertissoient
 de fons en comble, les premieres con-
 stitutions de la doctrine que tu nous
 as baillée par ta parole. La saine intel-
 ligence

ligence du Baptême, & de ta sainte
 Cene, estoit corrompue de plusieurs
 mensonges. Et d'auantage, comme tous
 missent leur fiance és bonnes œuvres
 (non sans offenser grieuement ta mi-
 sericorde) & qu'ilz se parforçassent me-
 riter ta grace par icelles, acquerir ta iu-
 stice, purger leurs pechez, & te satis-
 faire (toutes lesquelles choses effacent
 & aneantissent la vertu de la croix de
 Christ) neantmoins ne congnoissoient
 point quelles estoient les bonnes œu-
 res. Car, comme s'ilz n'eussent point
 esté instituez par ta loy à la iustice : ilz
 s'estoient forgez plusieurs inutiles for-
 tises, pour t'auoir propice & fauora-
 ble: esquelles ilz se complaisoient tant,
 qu'ilz en mesprisoient quasi la reigle
 de la vraye iustice, que tu nous as com-
 mandée par ta loy. Et auoient les tra-
 ditions humaines tant obtenu de puis-
 sance, que si du tout elles n'auoient osté
 la fiance qu'on a à tés commandemens:
 pour le moins elles auoient diminué
 grandement leur autorité. Mais, ô

i 3 Seigneur,

134 R E S P O N S E D E

Seigneur, tu m'as illuminé par la clarté de ton Esprit, pour y penser : tu as mis devant moy ta parolle, comme vne torche, pour me donner à congnoistre combien ces choses sont meschantes & pernicieuses : finalement tu as touché mon cœur, affin que iustement & à bon droit ie les eusse en abomination. Quant est de te rendre la raison de la doctrine, tu voys ce qu'en porte ma conscience, c'est à dire, que ie n'ay iamais deliberé de sortir hors des limites, que ie congnoissoye auoir esté constituez à tes seruiteurs. Celà donc que ie n'ay point doubté auoir appris de ta bouche, ie l'ay bien voulu distribuer fidelement à l'Eglise. Et si est certain vrayement, que i'ay principalement tenu du à ce, & y ay fort trauaillé : sçauoir est, que la gloire de ta bonté & iustice apparust tresclaire, les nuées, qui auparauant la couuroient, dechassées & defaites : & que les vertuz & benefices de ton Christ, reluyssent pleinement, tous desguysemens ostez. Car ie pensoye

foye bien qu'il n'estoit trop raisonna-
 ble, que celles choses demourassent en
 tenebres : pour ausquelles penser & les
 repenser nous estions naiz. Et si ne pen-
 foye pas, qu'il faulst monstrer eschar-
 sement ny à la legiere icelles choses : à
 la grandeur desquelles, toute oraison
 est par trop inferieure : & si ne crai-
 gnoye point de retenir longuement les
 hommes en icelles : ou du tout gisoit
 leur salut. Car il est impossible que ce-
 ste parolle de Dieu nous sceut trom-
 per, laquelle nous dit, Ceste estre la vie
 eternelle, te congnoistre vray Dieu, &
 celuy que tu as enuoyé, Iesus Christ.
 Au regard de ce qu'ilz m'ont obiecté,
 que ie me suis separé de l'Eglise, en ce-
 là ne m'en sens riens coupable. Si d'a-
 uanture celuy ne doit estre reputé pour
 traistre, lequel voyant les souldars es-
 spars & escartez, vagans çà & là & de-
 laissans leurs rancz, esteue l'enseigne
 du capitaine, & les rappelle & remet en
 leur ordre. Car tous les tiens, Seigneur,
 estoient tellement esgarez, que non seu-

lement ilz ne pouuoient entendre ce qu'on leur commandoit : mais aussi il sembloit qu'ilz eussent mis en oubly, & leur capitaine, & la bataille, & le serment qu'ilz y auoient faict. Et moy, pour les retirer d'un tel erreur, n'ay point mis au vent vne estrangiere enseigne: mais celuy tien noble estendant, qu'il nous est necessaire de suyure, si nous voulons estre enrroulez au nombre de ton peuple. En cest endroit, ceux qui deuoient retenir lesdictz soldars en leur ordre, & qui les auoient tirez en erreur, ont mis les mains sur moy: & pource que constamment ie persistoye, ilz m'ont resisté avec grande violence. Et a-l'on commencé grieuement à se mutiner: tant que le combat s'est enflammé, iusques à rompre l'union. Mais de quel costé soit la faulte & coulpe: c'est maintenant à toy, Seigneur, de le dire & prononcer. De ma part, j'ay tousiours monstré en parolles & en faictz, quel desir j'auoye à union & concorde: toutefois j'entendoye celle union de l'Eglise, qui

se, qui prent son commencement de toy, & finist en toy mesmes. Car toutes foyz & quantes que tu nous as recommandé icelle paix & vnion : tu t'es déclaré quant & quant, estre le seul lyen pour la conseruer & maintenir. Quant à moy, si i'eusse voulu auoir paix avec ceux, qui se vantoient estre les premiers en l'eglise, & pilliers de la foy, il la m'eust fallu acheter par l'abnegation de ta verité. Mais il m'a bien semblé, me deuoir plustost soubmettre à tous les dangers du monde : que condescendre à vne si execrable paction. Car ton Christ mesmes nous a annoncé, que si le ciel se deuoit entremesler avec la terre, il falloit toutesfoiz que ta parolle demourast eternellement. Or ne pensoye-ie pas, que pour auoir la guerre à telz seigneurs, i'en fusse pourtant en discord avec ton Eglise. Car tu nous auoys bien aduertiz, tant par ton filz, comme par ses Apostres : qu'aucuns s'esleueroient, avec lesquels nullement il ne faudroit consentir. Ce n'estoit point des hommes

i 5 estran-

estrangers, dont il auoit predict qu'ilz feroient lous rauiffans & faux prophetes: mais de ceux-là mesmes qui se porteroient pour pasteurs, me commandant de me donner garde d'iceux. Quand donc il commandoit que ie m'en donnasse garde, eusse-ie presté la main? Et tés Apostres nous denunçoient, qu'il n'estoit point de plus mortelz ennemis en ton Eglise: que ceux qui estoient du milieu du corps, couuers du tiltre de pasteurs. Et pourquoy eusse-ie craint de me separer de ceux; que tés Apostres me disoient deuoir estre reputez pour tés ennemis? Iournellement ie regardoye les exemples de tés Prophetes, lesquels ie veoye auoir eu tant de contentions avec les sacrificateurs & faux prophetes de leur temps: qui certes (ainsi qu'il appert) estoient les premiers de l'Eglise au peuple d'Israël. Mais toutefois, on ne tient pas tés Prophetes pour scismatiques: combien que, pour redresser le seruice de Dieu quasi ruyné, ilz n'ayent point cédé aux
autres,

autres, qui leur repugnoient à grand' force. Ilz demouroient donc en la vraye vnion de l'Eglise, ià soit ce qu'ilz fussent maudictz de grandes maledictions par les iniques sacrificateurs : & qu'ilz fussent reputez indignes d'estre comprins au nombre, non pas dés Saintz, mais aussi dés hommes. Moy donc confirmé à leur exemple, ie persistay tellement à ce propos, que ny leurs menaces, ny leurs denunciations, par lesquelles ilz me denunçoient scismatique, ne m'estonnerent aucunement: que tousiours constamment & fermement n'aye resisté à ceux, qui, soubz vmbre de pasteurs, oppressoient plus que tyranniquement ta poure Eglise. Car ie sentoye bien en moy quel desir i'auoye à l'vnion d'icelle pour veu que ta verité fust le lien de telle concorde. Dés esmotions qui en sont ensuyuies, comme elles n'ont point esté excitées par moy, ainsi ne ne les me doit-on point imputer. Tu sçais bien, Seigneur, & la chose mesmes le tesmoigne enuers les hommes, comme ie

me ie n'ay cerché autre chose, sinon que par ta parolle, toute controuersie fust appaisée: affin que par vne conionction d'esprit, toutes les deux parties ten diffent à l'amplification & establisement de ton Royaume. Tu sçais aussi, que ie n'ay point reffusé voyre au danger de ma teste (s'il se trouuoit que ie me fusse esmeu en vain) que la paix fust remise en l'Eglise. Mais, que faisoient noz aduersaires? Ne couroient-ils pas tout soubdain & furieusement au feu; au gibet; & aux espées? N'estimoient-ils pas que leur seul recours estoit aux armes; & à la cruauté? N'incitoient-ils pas gens de tous estatz à ceste mesme rage? Ne reiettoient-ils pas toutes conditions de paix? Dont il est aduenue, que la chose, qui sans celà se pouuoit amiablement appaiser, s'est allumée, & est paruenue iusques à vne telle guerre. Et combien qu'en vne si grande perturbation de choses il y ayt eu plusieurs opinions: ie suis toutefois maintenant deliuré de toute crainte, puis que nous sommes deuant
ton

ton ſiege iudicial : là ou equité conioin-
 cte à verité, ne peut iuger que ſelon in-
 nocence. Voylà, Sadolet, la deffenſe de
 noſtre cauſe, non pas celle que, pour
 nous charger, tu as voulu inuenter :
 mais celle, que toutes gens de bien pour
 le preſent congnoiſſent eſtre veritable :
 & laquelle en ce Iour là apparoiſtra
 clairement à toutes creatures. Et quant
 eſt de ceux, leſquelz enſeigne par no-
 ſtre predication viendront avec nous
 pour ce meſme affaire : ilz auront bien
 que dire pour ſoy, car chaſcun d'eux au-
 ra toute preſte la deffenſe qui ſ'enſuyt.
 Quant eſt à moy, Seigneur, i'ay touſ-
 iours confeſſé publiquement la foy Chre-
 ſtienne, comme ie l'auoye apprinſe dez
 ma ieuneſſe : de laquelle ie n'ay point
 eu du commencement autre congnoiſ-
 ſance, que celle qui pour lors eſtoit com-
 munément obſeruée. Ta parolle, qui
 deuoit reluyre comme vne lampe à ton
 peuple vniuerſel, nous eſtoit oſtée, ou
 pour le moins, cachée. Et affin que per-
 ſonne n'en deſiraſt congnoiſſance plus
 claire,

claire, ceste persuasion estoit entrée en l'entendement d'un chascun : qu'il estoit trop meilleur, que l'inquisition de celle diuine & secrette philosophie, fust commise à peu de gens, ausquelz l'on en demandast les responses & oracles : & que le peuple n'en deuoit point auoir plus haulte intelligence, mais seulement se soubmettre à l'obeyssance de l'Eglise. Et si estoient telz les enseignemens que l'on m'auoit donnez au commencement, qu'ilz ne m'institutoient point assez au droit seruice de ta deité : & ne me donnoient point assez souffisante entrée à vne certaine esperance de salut : & ne m'adressoient point bien au deuoir d'une vie Chrestienne. Bien auoye-ie appris d'adorer toy seul pour mon Dieu : mais d'autant que ie ignoroye la vraye raison de ton adoration, ie trefbuchoie tout soudain en y entrant. Bien croyoye-ie, comme l'on m'auoit enseigné, que par la mort de ton filz i'estoye rachetté de l'obligation de mort eternelle : mais ie imaginoye
ceste

ceste redemption estre telle, que sa vertu ne paruint aucunement iusques à moy. Bien attendoye-ie le Iour à venir de la resurrection : mais i'auoye sa souuerance en abomination, comme d'une chose malheureuse. Et n'estoit point ceste intelligence controuuée en mon cerueau particulièrement : ains l'auoye apprinse de la doctrine, qui pour lors communément estoit preschée par les maistres & docteurs du peuple Chretien. Lesquelz preschoient bien ta clemence enuers les hommes : mais seulement enuers ceux, qui se rendoient dignes d'icelle. Finablement ilz mettoyent si grande dignité en la Iustice des œuvres : que celuy seulement estoit receu en grace, qui par ses œuvres se seroit reconcilié à toy. Ce pendant ne se raysoient point entre deux de dire, que nous estions tous miserables pecheurs, qui tombions souuentefois par infirmité de la chair. Enaprès ilz disoient que ta misericorde estoit à tous le commun port de salut : mais, pour icelle obtenir, ilz ne donnoient

donnoient autre moyen, sinon de satisfaire pour noz pechez. Et lors telle satisfaction nous estoit enioincte : premierement, que après auoir confessé tous noz pechez à vn prestre, humblement nous en demandissions pardon & absolution : item que par bonnes œuvres nous effacissions vers toy la memoire d'iceux : finablement, pour supplier ce qui nous deffailloit, que nous y adioutissions sacrifices & solennelles purgations. Et pourtant que tu estois vn iuge rigoureux, vengeance seuerement l'iniquité : ilz monstroient, combien espouventable deuoit estre ton regard. Pour ce commandoient-ilz, que l'on s'adressast premierement aux sainctz : à ce que par leur intercession, tu nous feusses rendu & faict propice & exorable. Et comme i'eusse accompli toutes ces choses tellement quellement, encores que ie m'y confiasse quelque peu : si estoie ie toutefois bien esloigné d'une certaine tranquillité de conscience. Car toutes fois & quantes que ie descendoye en moy,

moy, ou que i'esleuoye le cœur à toy,
 vne si extreme horreur me surprenoit
 qu'il n'estoit, ny purifications, ny satisfactions
 qui m'en peussent aucunement guerir. Et tant plus ie me
 consideroye de prés, de tant plus aigres es-
 guillons estoit ma conscience pressée :
 tellement qu'il ne me demouroit au-
 tre soulas ny confort, sinon de me trom-
 per moymesmes en m'oubliant. Mais
 pource que riens ne s'offroit de meil-
 leur, ie poursuyuoie tousiours le train
 que i'auoye commencé : quand cepen-
 dant il s'est esleué vne bien autre for-
 me de doctrine : non pas pour nous de-
 stourner de la profession Chrestienne :
 mais pour la reduyre ellemesmes en sa
 propre source, & pour la restituer com-
 me emundée de toute ordure, en sa pu-
 reté. Mais moy offensé de ceste nou-
 ueauté, à grand' peine ay-ie voulu pre-
 ster l'aureille : & si confesse que au com-
 mencement ie y ay vaillamment & cou-
 rageusement resisté. Car (comme les
 hommes sont naturellement obstinez
 lz & opi-

& opiniaſtres à maintenir l'inſtitution qu'ilz ont vne fois receuë) il me faſchoit bien de confeſſer que toute ma vie i'euf ſe eſté nourry en erreur & ignorance. Et meſmement vne choſe y auoit, qui me gardoit de croire cés gens là : c'eſtoit la Reuerence de l'Egliſe. Mais après que i'euz ouuert quelque fois lés aureilles, & ſouffert d'eſtre enſigné : ie congneuz bien que telle crainte, que la maieſté de l'Egliſe ne fuſt diminuée, eſtoit vaine & ſuperflue. Car ilz monſtroient qu'il y auoit bien grande différence, entre, ſe departir & abandonner l'Egliſe, &, ſe trauailler à corriger lés vices, dont l'Egliſe meſmes eſt ſouillée & contaminée. De l'Egliſe, ilz en parloient honnorablement : & monſtroient bien, que leur principale intention eſtoit l'v-nion d'icelle. Et affin qu'ilz ne ſémb-laſſent vouloir controuuer aucune choſe faulſe ſoubz le nom de l'Egliſe : ilz monſtroient la choſe n'eſtre point eſtrange, que lés Antechriſtz obtinſſent en icelle le lieu dés paſteurs: ſur quoy ilz nous donnoient pluſieurs

plusieurs exemples, par lesquels il apparoissoit clairement, iceux ne tendre à autre fin, sinon à l'edification de l'Eglise : & qu'en celà ilz auoient semblable cause avec plusieurs seruiteurs de Iesus Christ, que nous autres tenons au nombre des Sainctz. De ce que si librement & ouuertement ilz parloient contre le Pape de Romme, tenu & réputé pour vicaire de Christ, successeur de Sainct Pierre, & pour chef de l'Eglise, ilz en rendoient ceste raison : c'est à sçauoir, que telz tiltres, n'estoient que vains espouuentemens : par lesquels il n'estoit point expedient d'ainsi esblouyr les yeux des fideles, qu'ilz n'osassent regarder & discerner la chose au vray. Et qu'iceluy s'estoit esleué en vne telle haulteur & magnificence, lors que le monde estoit opprèssé, comme d'vn profond dormir, d'ignorance & esblouissement : & que certes ny par la bouche de Dieu, ny par vne legitime vocation de l'Eglise, n'auoit point esté constitué prince & chef d'icelle : mais de sa pro-

lz 2 pre

pre autorité & seul vouloir, soy-mesmes s'estoit esleu. D'auantage, que la tyrannie par laquelle il oppressoit le peuple, n'estoit aucunement à souffrir : si nous voulions que le Royaume de Christ demourast sauf & entier entre nous. Si ne leur deffailloient point pourtant tressortes raisons : par lesquelles ilz confirmoient toutes ces choses. En premier lieu, ilz refutoient clairement tout ce que l'on souloit lors alleguer, pour establir la principauté du Pape. Et après luy auoir en ce poinct osté tous ses fondemens : ilz demolissoient aussi, par la parole de Dieu, sa tant grande haultesse. Tellement que l'affaire estoit venu iusques là, qu'il estoit tout commun & tout clair, tant aux sçauans, qu'aux ignorans : que le vray ordre de l'Eglise fut lors tout perdu : les clefs (soubz lesquelles est contenu l'ordre ecclesiastique) mauuaisement adulterées : la liberté Chrestienne renuersée : & le Royaume de Christ totalement prosterné : lors que ceste principauté

pauté fut esleuée. Si auoient d'auantage
 ces nouueaux predicateurs de quoy
 esguillonner ma conscience : à ce que,
 comme asseuré, ie ne feisse point l'en-
 dormy à leurs institutions, comme si
 elles ne m'appartinssent en riens : di-
 fans, qu'il s'en fault beaucoup, que l'on
 puisse trouuer vers toy excuse à vne
 faulte volontaire : veu que celuy mes-
 mement, qui par ignorance est seduict
 du droit chemin, ne demeure point
 impuny de sa faulte. Ce qu'ilz prou-
 uoient par le tesmoignage de ton filz,
 qui dit : Si vn aueugle meine vn autre
 aueugle, tous deux tombent dedans la
 fosse. Et lors que mon esprit s'est appa-
 reillé à estre vraiment attentif, i'ay
 commencé à congnoistre, comme qui
 m'eut apporté la lumiere, en quel bour-
 bier d'erreurs ie m'estoye voultré &
 souillé, & de combien de bouës & ma-
 cules ie m'estoye honny. Moy donc
 (selon mon deuoir) estant vehemente-
 ment consterné & esperdu pour la mise-
 re, en laquelle i'estoye tombé : & plus
 lz 3 encores

encores pour la congnoissance de la mort eternelle, qui m'estoit prochaine ie n'ay riens estimé m'estre plus necessaire, après auoir condamné en pleurs & gemissemens ma façon de viure passée, que de me rendre & retirer en la tienne. Maintenant donc, Seigneur, que reste-il à moy pource & miserable; sinon t'offrir pour toutes deffenses mon humble supplication; que tu ne vueilles me mettre en compte celuy tant horrible abandonnement & esloignement de ta parole; duquel par ta benignité merueilleuse, tu m'as vne fois retiré? Or fay maintenant comparaison (si bon te semble) Sadolet, de ceste action, à celle que tu as assignée à ton simple homme. Ce sera bien de merueilles si tu doubtes, laquelle des deux tu prefereras à l'autre. Car sans point de faulte, le salut de celuy est en grand danger : duquel la deffense n'est tournée ny soustenue sur autre gont, sinon de dire, qu'il aura constamment gardé la Religion qui luy auroit esté baillée
par sés

par sés ayeulx & predeceffeurs. Lés
 Iuifz, Turcz, & Sarrazins par ceste rai-
 son efchapperoient le iugement de
 Dieu. Soynt donc reietée ceste vaine ter-
 giuerfation de deuant le tribunal, qui
 fera dreflé, non pour approuuer l'au-
 thorité dés hommes : mais pour main-
 tenir la verité d'un feul Dieu : l'univer-
 selle chair de faulseté & de menfonge
 condamnée. Que fi ie vouloye vfer de
 baueries comme toy, quelle image
 pourroye-ie peindre ; ie ne diz point
 d'un Pape, ou d'un Cardinal ; ou bien
 de quelconque autre venerable prelat
 de vofre faction ; (tous lefquelz quasi
 tu fçais tref bien de quelles couleurs
 ilz peuuent eftre depeinctz, encores
 par un homme qui ne feroit pas trop
 ingenieux) mais bien de quelque do-
 cteur voire le plus exquis de tous les vo-
 ftes ? Certes il ne me feroit ià befoing,
 pour la condamnation d'iceluy, d'ame-
 ner coniectures douteufes, ou de luy
 intenter faux crimes : car il s'en trouue
 roit d'affez certains & fouffifamment
 lz 4 prouuez,

prouuez, desquelz il seroit par trop chargé. Mais affin que ie ne semble point ensuyure ce que ie reprens en toy: ie me deporteray de telle façon de faire. Je les prieray tant seulement, de retourner quelque fois à foy: & de penser & repenser en euxmesmes, combien fidelement ilz repaissent le peuple Chretien: auquel on ne peut bailler autre pain, que la parolle de son Dieu. Et qu'ilz ne se complaisent point trop en ce, que au grand adueu & consentement du peuple, ilz iouënt maintenant leurs personages: car encores ilz ne sont point paruenuz à la conclusion. En laquelle certes ilz n'auront pas l'eschauffaut à commandement, pour y vendre sans danger leurs happelourdes, & abuser les consciences fideles par leurs tromperies & inuentions: mais demoureront en estre, ou certes ilz tomberont, par la seule volonté de Dieu: le iugement duquel dependra, non point de la voix & faueur du peuple, mais de sa seule equité immuable. Et ne
s'enquer-

f'enquerra pas seulement des faictz ex
 terieurs, ains aussi iugera de la sincerite
 ou malice interieure du cœur. le ne
 veux pas iuger de tous vniuerselle-
 ment. Toutefois, qui est celuy d'entre
 eux; quand il est question de batailler
 contre nous; qui n'ayt ce remors de
 conscience, qu'en ce faisant, il trauail-
 le plus pour les hommes que pour
 Dieu? Or comme ainsi soit, que par
 toute ton Epistre tu nous traictes trop
 inhumainement: toutefois en la der-
 niere clause à pleine bouche tu espan-
 ches tout le venin de ta malignité con-
 tre nous. Et combien que telles iniu-
 res ne nous touchent en riens, & que
 nous y auons par cy deuant en partie
 respondu: dy-moy, ie te prie, de quoy
 t'est-il souuenu; de nous reprocher en
 cores l'auarice? Estime-tu que les no-
 stres ayent esté si hebetés; que du pre-
 mier commencement ilz ne congneuf-
 sent bien, le chemin, qu'ilz entrepre-
 noient, repugner totalement à gaing
 & à proffit charnel? Ou bien en repre-
 lz 5 nant

nant & blasmant vostre avarice, ne voyoient-ils point; que, par celà, ilz estoient necessairement contrainctz de vivre continement & raisonnablement; s'ilz ne vouloient mesmes se faire moquer aux petis enfans? Quand ilz monstroient, que par meilleur moyen on ne la sçauroit corriger, qu'en despouillant les pasteurs de ceste abondance & superfluité de richesses: affin que estans deschargez d'icelles, ilz eussent plus grand soing de l'Eglise: ne se fermoient ilz pas euxmesmes le chemin; pour paruenir à richesses & abondance de biens? Car quelles richesses y auoit-il lors; ausquelles ilz peussent aspirer?

Quoy? n'estoit-ce pas le plus facile & plus court chemin; pour paruenir aux richesses & honneurs; d'accepter incontinent du commencement les pactions & conditions offertes par vous? Vostre Pape, de quelle somme eust-il lors rachetté le silence de plusieurs; & de combien le rachetteroit-il encores auiourdhuy? Pourquoi, s'ilz auoient
la moïn

la moindre enuie du monde de s'enrichir ; aymeroient-ilz mieux demourer pources perpetuellement (leur estant ostée toute esperance d'accroistre leur bien) que soy faire riches en vn moment ; sans grande difficulté ? Mais, par auenture, ambition les retient. Encores ne voy-ie point pour quelle occasion tu nous as donné ceste atteinte : veu que ceux qui premierement ont attenté cest affaire, n'ont peu esperer autre chose, sinon que d'estre honteusement respuez & reiettez de tout le monde : & ceux qui sont venuz après, sçachans & voulans, se sont exposez aux contumelies & opprobres innombrables d'un chascun. Mais, où sont cés tromperies & malices intestines ? Il ne s'en treuve certes en nous aucune souspeçon. Parles-en donc plustost en vostre sainct college : là ou elles sont tous les iours demenées. De telles calumnies, pour ce que ie tendz à faire fin : ie suis contreinct me deporter. Au regard de ce, que voulans tout entreprendre

prendre & faire à nostre teste, nous n'a-
uons trouué vn seul personnage en
toute l'Eglise que nous estimissions di-
gne de foy : nous auons ià assez mon-
stré, que ce ne sont que calumnies. Car
encores que nous establiissions la pa-
rolle de Dieu par dessus tout iugement
humain : & que nous ayons finalement
accordé vne certaine autorité estre
laissée aux Conciles, & sainctz Peres,
pour veu qu'ilz soyent conformes à la
reigle d'icelle : si n'estimons-nous pour
tant iceux Conciles & Peres dignes
que de l'honneur & lieu, qu'ilz doyuent
raisonnablement tenir soubz Christ.
Mais le plus enorme de tous les cri-
mes que tu nous imputes : c'est, que
nous nous sommes efforcez de dissi-
per & mettre en pieces l'espouse de Je-
sus Christ. Si celà estoit vray, nous se-
rions à bon droit, estimez par toy, &
par le monde vniuersel, comme gens per-
duz. Toutefois ie ne receuray point
ce crime estre en nous, si d'auanture tu
ne maintiens, l'espouse de Christ estre
deschirée

deschirée par ceux-là qui desirent la rendre chaste vierge à Christ : qui sont solicitez d'une sainte ialousie, de la luy conseruer entiere : qui, corrompue par plusieurs maquerelages, la reuoquent à la foy maritale : & qui finablement ne craignent point de prendre debat à tous les adulteres, qu'ilz auront congneuz tascher à corrompre sa pudicité. Et qu'auons-nous faict autre chose ? La pudicité de l'Eglise n'estoit-elle pas corrompue ; &, qui plus est, violée, de doctrines estrangieres & peregrines constitutions ; par gens de vostre faction ? N'auoit elle pas esté violemment prostituée de vous ; par innombrables superstitions ? N'estoit elle pas coinquinée de ceste tresorde maniere d'adultere ; sçauoir est, de l'adoration des images ? Ouy dea : pource que nous n'auons point souffert que le tressainct & sacré reposoir & chambre nuptiale de Christ fust ainsi moquée par vous : on nous accuse d'auoir desmembré son espouse. Mais moy ie diz, que ceste laceration

ceration, dont tu nous accuses faulſement, eſt pluſque manifeſte entre vous : & non point en l'Egliſe ſeulement, mais en Ieſus Chriſt meſmes : lequel on voit par vous eſtre miſerablement decoupé. Comme donc ſ'adioindra l'Egliſe à ſon Eſpoux ; lequel elle ne peut auoir ſain & entier ? Mais ou eſt la ſanté de Chriſt ; quand la gloire de ſa iuſtice ; ſain cteté ; & ſapience eſt aillieurs tranſſerée ? Voyremais , deuant que la guerre fut allumée par nous : toutes choſes eſtoient bien pacifiques & tranquilles. Certainement la pareſſe dés paſteurs, & l'eſtonnement & ſottize du peuple auoient faiçt, qu'entre eux il n'y auoit preſque nulz differens touchant la religion. Mais és eſcholes, en quelle obſtination diſputoient lés ſophiſtes ? Parquoy tu n'as pas grande occaſion de dire que voſtre regne fuſt ſi paiſible : veu que le repos n'y a point eſté, ſinon pource que Chriſt eſtoit teu, & preſque mis en oubly. Bien confeſſe-ie que après que l'Euangile ſ'eſt nouuellement
apparu :

apparu : plusieurs grandes contentions
 se sont eschauffées, dont il n'estoit nou-
 uelles auparavant. Toutefois ce seroit à
 tort, si on imputoit ces choses aux no-
 stres : lesquelz, par tout le decours de
 leur action, n'ont cherché autre chose,
 sinon, qu'en reſtablissant la vraye reli-
 gion, les Eglises, qui estoient dispersées
 & diuifées par discordes & dissensions,
 fussent rassemblées en vne bonne, & en
 tiere vnion. Et affin que ie ne racompte
 les choses vieilles : est-il chose, que en-
 cores n'a gueres ilz ayent refusé ; pour
 veu que la paix fust remise en l'Eglise ?
 Mais ilz essayent toutes choses en vain :
 quand vous autres vous parforcez alen-
 contre. Car d'autant qu'ilz demandent
 vne paix, avec laquelle le Royaume
 de Christ florisse : & que vous autres
 estimez, tout ce qui est gaigné à Christ
 estre perdu pour vous : il ne se fault
 point esmerueiller si vous y resistez de
 tout vostre pouuoir. Et si auez des in-
 uentions, par lesquelles vous destruy-
 sez en vn iour, tout ce qu'ilz auront con-
 struiſt

struict en plusieurs moys, pour la gloire de Christ. Je ne t'opprimeray point de tant de parolles : car en vn mot ie peux despescher l'affaire. Lés nostres se sont offertz à rendre raison de leur doctrine: & ne reffuseront de ceder, s'ilz sont vaincuz par raisons. A qui tient il maintenant; que l'Eglise ne iouyffe d'une bonne paix; & de la lumiere de la verité? Va maintenant, & nous appelle seditieux, qui ne laissons point l'Eglise en repos. Or affin que tu n'oubliaffes riens qui peust seruir pour regreger nostre cause : pource que ces années passées se sont leuées plusieurs sectes, de ta grace, tu en reiettes sur nous toute la malueillance : mais regarde bien de quelle equité, ny soubz quel le couleur. Car si pour celà nous sommes dignes de hayne : le nom Chrestien eust anciennement esté hay à bon droit par les infideles & mescreans. Ou cesse donc de nous tormenter & pourchasser en cest endroit : ou confesse ouuertement, qu'il fault oster la religion chrestienne

stienne de la memoire dés hommes, la
 quelle est cause d'engendrer tant de tu
 multes & feditions au monde. Parquoy
 cecy ne doit point nuyre à nostre cau
 se : que par tous moyens Sathan se soit
 efforcé d'empescher l'ouurage de christ.
 Il estoit beaucoup plus conuenable &
 necessaire à la chose, de regarder qui
 l'est employé à oppugner toutes ces
 sectes qui se sont esleuées. Or est-il cer
 tain, que cependant que vous autres
 dormiez en oyfueté : nous seulz auons
 soustenu tout ce gros fardeau. Face
 le Seigneur, Sadolet, que toy & les au
 tres tiens entendiez quelque fois, qu'il
 n'est point d'autre lyen de l'vnion ec
 clesiastique : finon que Christ nostre Sei
 gneur (qui nous a reconciliez à Dieu
 son pere) nous retire de ceste dissipa
 tion, en la société de son corps : affin
 que en telle sorte par sa seule parolle &
 par son Esprit, nous soyons vnis en vn
 cœur & en vne pensée. De Straf
 bourg, le premier iour de Sep
 tembre. 1539.

57

IMPRIME A GENEVE
PAR MICHEL DV
BOYS LE VI. DE
MARS, M.D.XL.

536

Réimprimé à Genève par les soins
de M. Gustave Revilliod
chez I.-G. Fick.

1860

* *
*



57531950

12
145

EPISTRE
DE
JAQUES
SADOLET

MS 94 b. 12



